

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

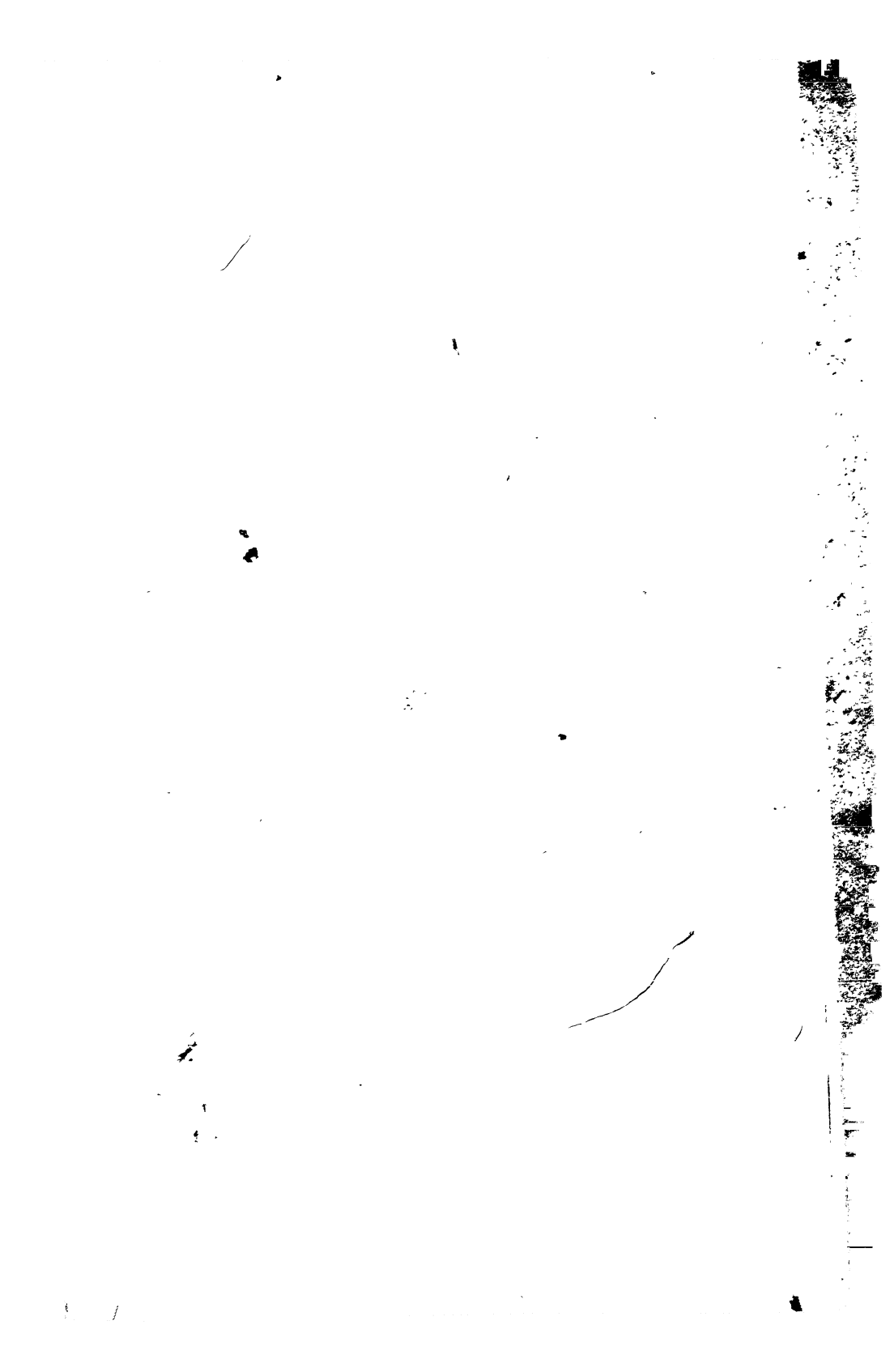
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



# HISTOIRE

DES RELATIONS

## DES HURONS ET DES ABNAQUIS

DU CANADA

AVEC NOTRE-DAME DE CHARTRES,

Recueil de documents inédits

### SUR LA SAINTE CHEMISE,

Par M. LUC. MERLET,

Ancien Élève de l'école des Chartes et de l'école d'Administration.

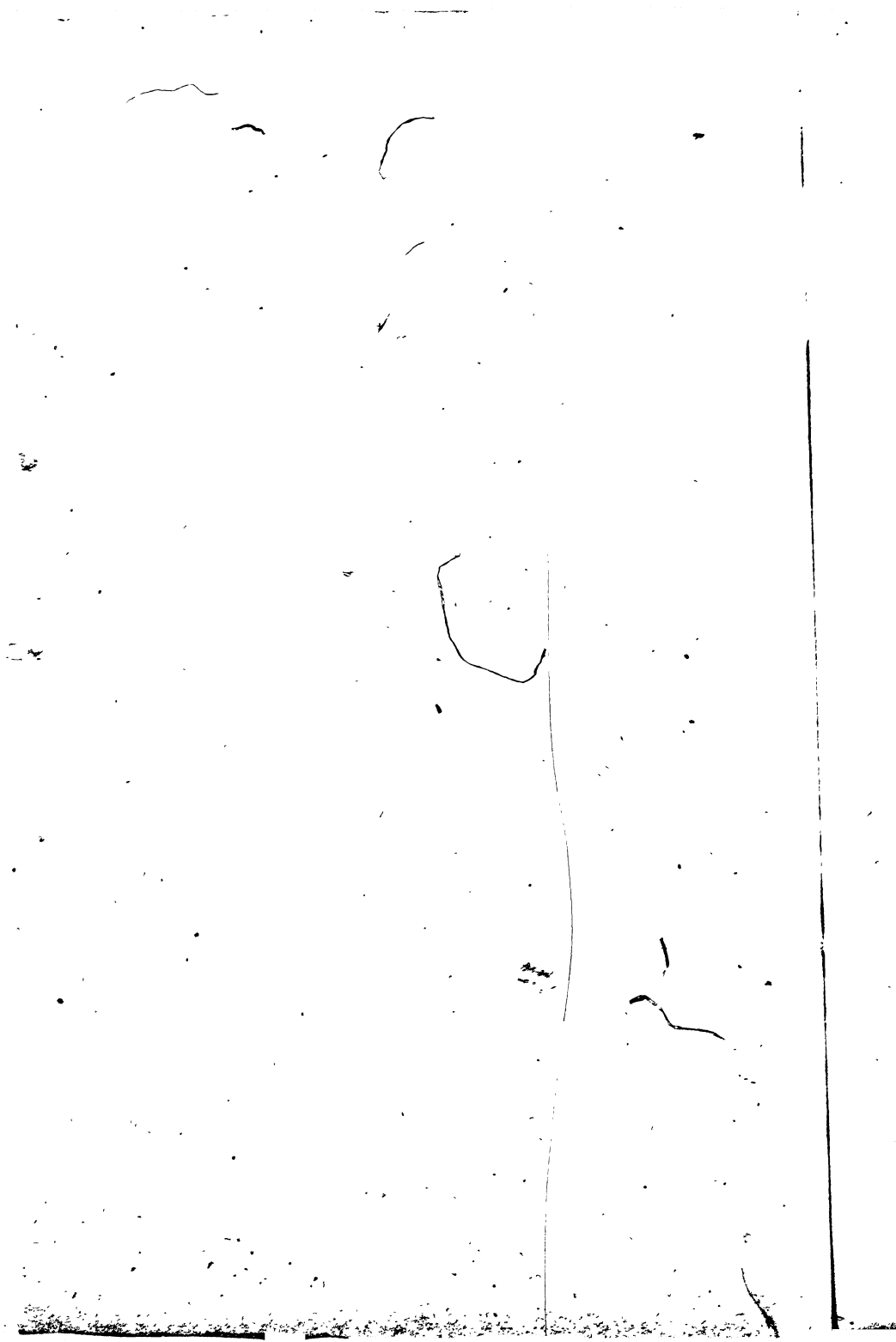


CHARTRES.

PÉTROT-GARNIER, LIBRAIRE,

Place des Halles, 16 et 17.

—  
1858.



LETTRES

DES

HURONS ET DES ABNAQUIS.

CHARTRES, IMPRIMERIE DE GARNIER.

**HISTOIRE**  
DES RELATIONS  
**DES HIRONS ET DES ABNAQUIS**  
DU CANADA  
AVEC NOTRE-DAME DE CHARTRES,  
suivie de documents inédits  
SUR LA SAINTE CHEMISE.

Par **M. LUC. MERLET**,  
Ancien Élève de l'école des Chartes et de l'école d'Administration.



**CHARTRES.**  
EUGÈNE GARNIER LIBRAIRE  
Place des Halles, 16 et 17.

—  
1858.

E 99

268797

H 9

M 4

MERLET, L

07171



A

MONSEIGNEUR ED. PIE,

ÉVÊQUE DE POITIERS.

MONSEIGNEUR,



*Le livre que nous publions aujourd'hui est un nouvel hommage rendu à la majesté de Celle que les Chartrains sont si fiers de proclamer leur Dame souveraine. Rappeler à tous que, du fond de l'Amérique, des peuplades sauvages concurent pour cette Reine du Ciel une telle admiration et un tel amour qu'elles regardèrent comme le plus grand honneur de pouvoir se dire ses enfants;*

*retracer la piété naïve de ces nouveaux chrétiens dont les antiques présents viennent encore chaque jour frapper les yeux des fidèles, n'est-ce pas raconter un des plus merveilleux triomphes de la Dame Chartraine ? Dire aussi l'histoire de ce saint vêtement qui tant de fois servit à notre ville d'égide tutélaire, décrire, d'après les procès-verbaux les plus authentiques, cette relique vénérée, n'est-ce pas célébrer la gloire de Celle à qui Dieu voulut bien accorder tant de puissance ?*

*Et à quel autre plus qu'à vous, Monseigneur, de pareils récits peuvent-ils plaire ? Serviteur zélé de Marie, nourri à l'ombre de son sanctuaire, vous saisissez avec bonheur toutes les occasions de vous prosterner aux pieds de la Vierge de Chartres; vous recherchez avec avidité tout ce qui peut contribuer à sa gloire. Puis vous connaissez particulièrement nos Sauvages; chanoine honoraire de Montréal, vous avez pu pendant quelques années vous initier à l'histoire de ce diocèse. L'œuvre même que nous tentons aujourd'hui, nous avions un instant espéré la voir sortir de votre plume éloquente. Les saintes occupations de votre ministère vous ont seules empêché, Monseigneur, de mettre à exécution ce projet que vous aviez conçu : nous avons été assez osé pour essayer de suppléer à votre silence, mais permettez-nous du moins de mettre notre faiblesse à*

*couvert sous l'auréole de votre nom, et en commençant ce livre, qu'il nous soit loisible de citer pour notre patron celui qui tant de fois sut si bien réciter les louanges de la Dame chartraine.*

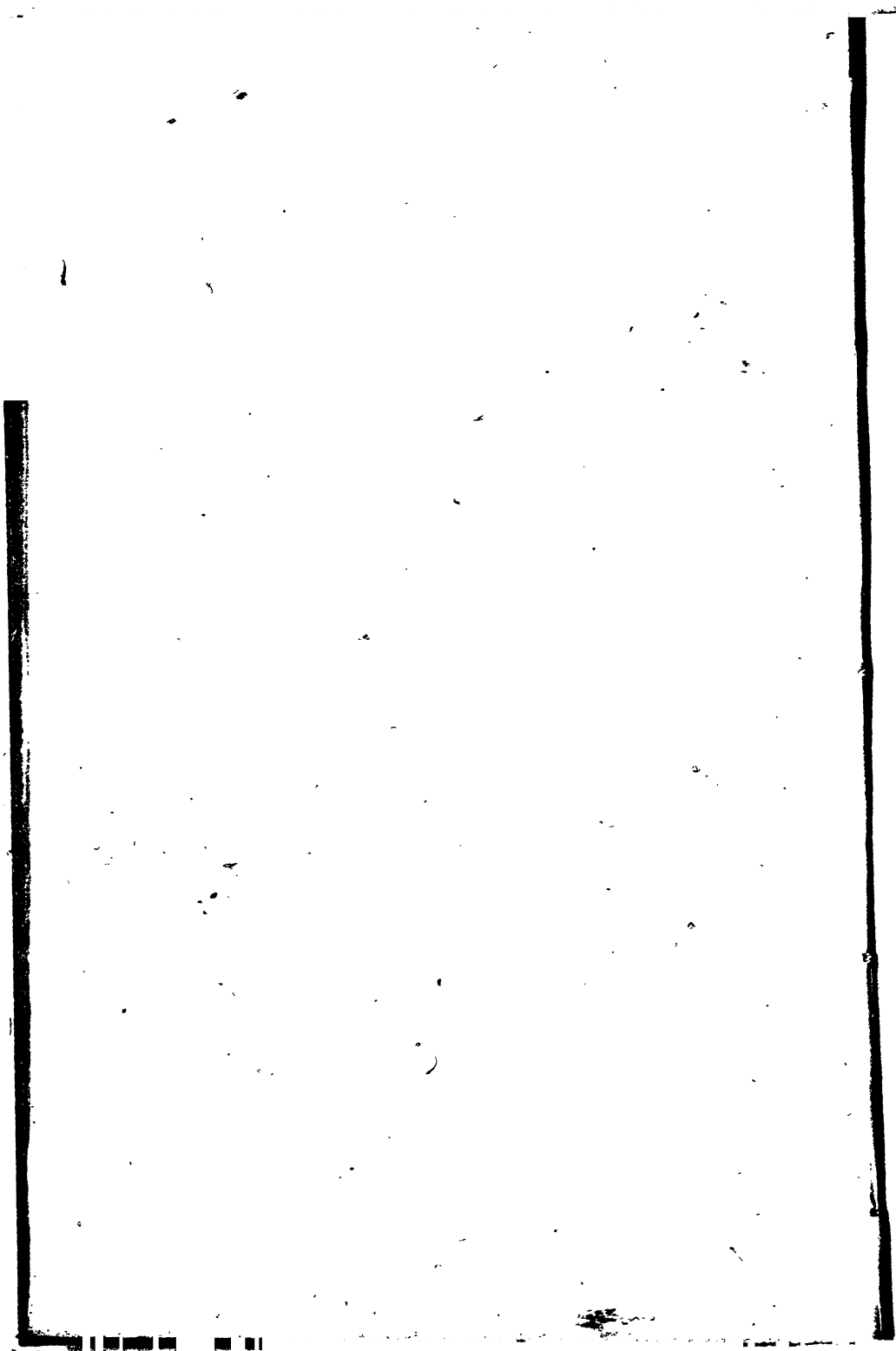
*Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance du profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être,*

*De Votre Grandeur,*

*Le très humble serviteur*

LUCIEN MERLET.

Chartres, 22 janvier 1858.



## INTRODUCTION.

**L**N l'année 1608, Samuel de Champlain avait remonté bien avant le fleuve Saint-Laurent et avait jeté sur ses bords les fondements de la ville de Québec, devenue depuis la capitale du Canada. Les Français rencontrèrent aussitôt des alliés naturels dans une partie des peuplades de ce pays qui étaient alors en guerre avec les Iroquois, leurs voisins, et qui acceptèrent avec empressement le secours des armes à feu que Champlain mettait à leur disposition. Le succès répondit à leur attente, et, dès la première rencontre, les Iroquois, épouvantés de la mort de deux de leurs chefs, tués par les balles françaises, prirent la fuite et demandèrent une suspension d'hostilités. Ce service rendu par le capitaine français, lui valut, à lui et à sa nation, la reconnaissance et l'amitié de ces Sauvages; aussi, quand les missionnaires, attirés sur les pas de Champlain, vinrent pour prêcher l'Évan-

gile à ces malheureux idolâtres, les trouvèrent-ils tout disposés à accueillir avec faveur la bonne nouvelle que leur annonçaient leurs amis, les hommes blancs.

Parmi les peuplades alliées des Français, une des plus nombreuses était celle des Hurons, répandus autour du lac qui porte leur nom. Un des pères jésuites qui fut envoyé pour travailler à leur conversion était le R. P. Martin Bouvart, issu d'une ancienne famille chartraine, d'où est sorti le célèbre Bouvart, médecin de Louis XV, et à laquelle se font encore gloire d'appartenir plusieurs maisons de notre ville. Comme tous les enfants de Chartres, le P. Bouvart était disciple fervent de *Celle* qui sert de tutelle à cette ville : son plus grand bonheur était de parler à ses néophytes de la Dame chartraine, de leur réciter les miracles qu'elle avait enfantés, de leur raconter les splendeurs de son culte dans son église bien-aimée. Les récits merveilleux du P. Bouvart plurent singulièrement à l'imagination ardente des Sauvages qu'il évangélisait, et ils conçurent le désir d'envoyer à la Dame de Chartres un témoignage de leur piété filiale. Le P. Bouvart les encouragea fort dans leur dessein : ils choisirent donc pour leur offrande ce qu'ils avaient de plus précieux, des grains de porcelaine qui leur servaient de monnaie, et ils se mirent aussitôt à l'œuvre pour en composer une ceinture, qu'ils garnirent de soies de porc-épic rouges ; le fond était blanc, et sur toute la longueur était disposée en grains noirs cette inscription : VIRGINI PARITURÆ VOTUM HURONUM. Ce travail fut terminé en l'année 1676. Le P. Bouvart écrivit en langue huronne <sup>1</sup> le vœu des Sau-

<sup>1</sup> Voir n° 1.

vages à la Vierge de Chartres, puis le traduisit en français<sup>1</sup>, joignit à ce vœu une lettre de lui<sup>2</sup>, et envoya ces pièces, avec la ceinture, au Chapitre de Chartres.

Le Chapitre reçut cet envoi en 1678 : il fut singulièrement sensible à l'hommage rendu à sa souveraine maîtresse, et pour remercier les Hurons, en même temps que pour les entretenir dans leur piété envers la Vierge, il résolut de leur faire parvenir un présent qui perpétuât chez eux le souvenir de leur consécration à la Dame de Chartres. Nous ne pouvons mieux faire que reproduire le récit de Sablon, témoin oculaire de ces faits (éd. de 1697, p. 140) : « Pour entretenir le zèle de ces bons et fidèles néophytes, le Chapitre leur envoya, trois ans après, une grande chemise d'argent ouvrante et plaine de saintes reliques, du poids de cinq marcs, de la grandeur d'un demy-pied, d'un pouce et plus de largeur, pour en faire voir la profondeur en l'ouvrant par le moyen d'un gros écrou à viz qui la retient fort justement fermée et qui est fait en rozace.

» Sur l'ouverture de cette chemise, Messieurs du Chapitre y ont fait graver une Vierge tenant son fils dans le fond d'un antre de forest, dans la manière que nos anciens Druides, selon la tradition de Chartres, l'ont autrefois adorée comme une divinité dans le même lieu de son premier temple, et où leur image se conserve à présent. Cette image de la Vierge avec son fils, gravée, se voit sur un autel; et sur le liteau qui sert de marchepied à cette figure, se lit cette même devise de l'église de Chartres : *Virgini parituræ*. Sur le

<sup>1</sup> Voir n° 1 bis.

<sup>2</sup> Cette lettre est perdue.

côté du fond se voit une Annonciation qui est proprement l'origine et l'âme de ces deux admirables mots : et à l'inspection desquelles représentations les Hurons, par les nouvelles que le R. P. Bouvart en écrivit ensuite à Chartres à Madame sa mère, jettèrent à genoux mille acclamations de joye et d'actions de grâces, dans le temps que Messieurs du Chapitre prirent le soin de leur envoyer ce présent, après avoir ordonné à Mr Mahon, d'y graver au-dessous, du côté de l'ouverture, cette inscription latine, qui est de la composition dudit sieur Mahon :

IN GRATIAM ET BENEDITIONEM  
 CHARISS. GENTIS  
 HURONUM,  
 OB FIDEM  
 IN CHRIST. SOTER.,  
 CULTUM AC OBSEQUIUM  
 ERGA  
 VIRGINEM PARITURAM,  
 VENERANDI D. DOM.  
 INSIGNIS ECCLESIE  
 CARNOTENSIS  
 DECANUS ET CAPITULUM  
 HOCCE ARGENT. OPUS FABREFIERI  
 CURARUNT.  
 QUOD IPSIS JUBENTIBUS D. D.,  
 TH. MAHON, AURIFEX CARNOTÆUS  
 CŒLATORQUE, ELABORAVIT, SCULPSIT,  
 ABSOLVIT, ANNO REP. SAL.  
 M. DC. LXXIX  
 PRID. NON. QUINTIL.



A ce présent du Chapitre était jointe une lettre du 2 mars 1680 <sup>1</sup>, par laquelle il félicitait les Sauvages de leur conversion. Bientôt on reçut à Chartres une nouvelle lettre du P. Bouvart, en date du 12 novembre 1680 <sup>2</sup>, qui racontait le religieux accueil fait au précieux reliquaire envoyé par le Chapitre. A cette lettre en était jointe une autre du P. Chaumonot <sup>3</sup>, qui depuis quarante ans dirigeait d'une manière plus spéciale la mission de Notre-Dame-de-Lorette en Canada, puis une lettre de remerciements des Hurons, mise en latin par le P. Nicolas Potier <sup>4</sup>, et traduite en français, dans l'expression naturelle de ces Sauvages <sup>5</sup>, par le R. P. Lamberville <sup>6</sup>, ancien missionnaire en Canada.

Quatre ans avant l'arrivée de Champlain sur les bords du fleuve Saint-Laurent, les Français avaient abordé en Acadie, au sud de ce fleuve. Les peuplades qui habitaient cette partie du continent américain portaient le nom général d'Abnakis. Comme sur les bords du Saint-Laurent, les Français, sur les côtes d'A-

<sup>1</sup> Cette lettre est perdue.

<sup>2</sup> Voir n° 2.

<sup>3</sup> Voir n° 3.

<sup>4</sup> Voir n° 4.

<sup>5</sup> Voir n° 4 bis.

<sup>6</sup> Le P. Lamberville est célèbre par la part qu'il prit dans la guerre entre les Iroquois et le gouverneur français Denonville, en 1687. Trompé lui-même par le gouverneur, il attira les chefs Iroquois à une conférence où ils furent arrêtés et mis aux fers par ordre de Denonville; mais tel était l'ascendant que ce révérend père avait pris par ses vertus sur ces peuplades sauvages que, malgré sa participation involontaire à cette trahison, il eut l'année suivante assez d'influence sur l'esprit de ses néophytes pour leur faire accepter des propositions de paix.

cadie, reçurent des Sauvages un accueil favorable, et leurs missionnaires ne tardèrent pas à faire de nombreux prosélytes. Quelques-uns d'entre ces nouveaux chrétiens assistaient sans doute aux fêtes célébrées à Québec et à Lorrette en octobre 1680, lors de la réception du reliquaire envoyé aux Hurons par le Chapitre de Chartres : ils revinrent chez eux raconter le superbe présent que leurs compatriotes avaient reçu des *pères de l'Occident*; ils redirent à leur tour les vertus et les merveilles de la Dame chartraine, et il fut décidé, dans le conseil des Sauvages, que la nation des Abnaquis se consacrerait aussi à la Vierge de Chartres et qu'elle demanderait au Chapitre de cette ville à entrer en communion de prières. En effet, dans le courant de l'année 1691, le Chapitre reçut une boîte de fer-blanc peinte, avec ces mots : *Votum Abnaquiorum*, dans laquelle se trouvait le vœu que la nation des Abnaquis faisait à la Vierge de Chartres <sup>1</sup>. Les chanoines agréèrent avec joie l'hommage de ces nouveaux serviteurs de la Mère de Dieu, et résolurent de leur envoyer, comme aux Hurons, une chemisette d'argent remplie de saintes reliques. M. Patin, official du Chapitre, fut chargé de faire parvenir ce présent au P. Jacques Bigot, missionnaire en Acadie, alors à Paris pour les affaires de sa mission. Celui-ci, par une lettre du 27 janvier 1692 <sup>2</sup>, remercia les chanoines de l'accueil fait à la lettre de ses chers Sauvages, et écrivit en même temps à son frère Vincent Bigot, resté à Saint-François-de-Sales, proche Sillery, pour diriger la mission abnaquise, afin

<sup>1</sup> Voir n° 5.

<sup>2</sup> Voir n° 6.

de lui faire connaître la réponse du Chapitre et de lui annoncer le présent destiné à ses néophytes. Ce fut avec des transports de joie, nous dit le P. Vincent Bigot dans sa lettre du 7 octobre 1692<sup>1</sup>, que les Sauvages reçurent les nouvelles que leur transmettait de France leur ancien missionnaire, et lorsque Jacques Bigot, de retour dans sa mission, leur eut donné le reliquaire du Chapitre de Chartres<sup>2</sup>, ils voulurent écrire eux-mêmes à ce corps respectable pour lui témoigner toute leur reconnaissance<sup>3</sup>.

En 1699, le P. Vincent Bigot, ayant trouvé dans les archives de la mission, proche Québec, cette lettre de remerciement, et, craignant sans doute que le Chapitre ne l'eût pas reçue, résolut de la renouveler et de la renvoyer à Chartres avec un présent pour la Sainte-Vierge. Les Sauvages applaudirent tous à cette idée; et le 27 janvier 1700 le sieur Bouvart, de Chauffours, exempt de la maréchaussée de Chartres, remit au Chapitre une boîte venue de la Nouvelle-France. Elle contenait une ceinture composée de onze mille grains de porcelaine, nombre égal à celui des habitants de la tribu abnaquise : le fond était violet foncé, ~~et~~ on lisait ces mots écrits en grains blancs : MATRI VIRGINI ABNA-

<sup>1</sup> Voir n° 7.

<sup>2</sup> Lettre du 27 octobre 1694. Voir n° 8.

<sup>3</sup> Cette lettre de remerciement n'existe plus aux archives d'Eure-et-Loir, mais nous ne savons si elle fut envoyée. En effet, le P. Vincent Bigot écrit le 25 septembre 1699 qu'il a retrouvé cette réponse dans les papiers de la mission. Était-ce un double ou plutôt n'était-ce pas l'original même? En tout cas, cette lettre ne devait pas beaucoup différer de celle qui fut transmise par le P. Bigot et que nous possédons encore avec la traduction. Voir n° 10.

QUÆI DD. A cette ceinture étaient jointes une missive du P. Vincent Bigot, du 25 septembre 1699 <sup>1</sup>, et une lettre de remerciement des Abnaquis pour le reliquaire à eux envoyé. Le Chapitre fut encore plus touché des sentiments exprimés dans ces lettres que dans celles qu'il avait reçues jusqu'à ce jour; et pour rendre publique la piété de ces pauvres Sauvages, qui était un hommage si éclatant rendu à la Vierge de Chartres, il donna l'ordre de faire imprimer toutes les lettres écrites par les Abnaquis; malheureusement, cet ordre ne fut pas exécuté. Au reste, nous allons citer les passages mêmes des Registres Capitulaires qui ont trait à cette affaire, et dont M. Ad. Lecocq a bien voulu nous donner communication.

» Du lundy, 1<sup>er</sup> février 1700, ayant été renvoyé à ce Chapitre pour délibérer sur le présent que la compagnie veut faire aux Abnaquis,

» Chapitre a prié Messieurs de l'œuvre de faire faire une figure d'argent de la Sainte-Vierge, pesant deux marcs, sur le modèle de celle qui est en la chapelle de sous-terre, pour en faire présent à l'église des Abnaquis. Messieurs le Chancelier et Fleury priez de leur faire réponse et au P. Bigot, et lesdits sieurs de l'œuvre priez de faire imprimer la lettre desdits Abnaquis et d'y joindre les autres qui ont esté cy-devant escrites à la compagnie. »

« Du 9 mars 1700, est rapporté que M. d'Ormeville, qui est à Paris, a esté chez les orfèvres pour faire travailler à l'Image de la Sainte-Vierge, pour en faire présent aux Abnaquis, qu'elle aura neuf poulces de

<sup>1</sup> Voir n° 9.

hauteur et pèsera deux marcs, et qu'affin de la faire paroître davantage ils croient qu'il la faut mettre dans une chaire de bois en forme d'ébène; ce qui représentera fort bien la figure de la Vierge qui est dans la chapelle de sous-terre, et que cela coustera quarante à cinquante écus. — Renvoyé à la prudence de Messieurs de l'œuvre. »

« Du 20 novembre 1700, M. Fleury apporte une quittance de 130 livres 10 sols, déboursés en achapt d'une Image de la Sainte-Vierge, dont le Chapitre a fait présent aux Abnaquis, peuples de la Nouvelle-France. — Capitulum. »

M. d'Ormeville fut chargé en même temps d'accuser réception au P. Bigot de sa lettre et du présent qui y était joint; puis, lorsque la Vierge d'argent fut prête à être envoyée, M. Vaillant de Mihardouin, chancelier du Chapitre, qui, lui-même, avait été autrefois à Montréal, se chargea de la faire parvenir aux Abnaquis, avec une lettre qu'il adressait à leur pieux missionnaire<sup>1</sup>. Enfin, le 18 mai 1703, le même sieur Bouvart, qui en 1700 avait remis au Chapitre le présent des Sauvages, déposa sur le bureau de l'assemblée capitulaire une boîte d'écorce contenant l'accusé de réception qui venait d'arriver de la Nouvelle-France<sup>2</sup>, et auquel était jointe une lettre particulière du P. Bigot à M. Vaillant de Mihardouin<sup>3</sup>.

Les relations des Abnaquis avec le Chapitre de Char-tes durèrent plus longtemps que celles des Hurons : en effet, en 1749, le P. Joseph Aubery, missionnaire à

<sup>1</sup> Voir n° 11.

<sup>2</sup> Cette lettre est perdue

<sup>3</sup> Voir n° 12.

Saint-François, écrivit au Doyen du Chapitre de Chartres pour lui-demander, au nom de la nation abnaquise, de vouloir bien renouveler l'union contractée cinquante ans auparavant <sup>1</sup>. Nous ne connaissons pas la réponse du Chapitre, mais nous ne doutons pas qu'elle n'ait été conforme au vœu exprimé par le P. Aubery.

C'est là, avant la révolution de 1789, la dernière trace des relations du Canada avec notre église. La guerre qui amena la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre fit disparaître, dans le pays des Hurons et des Abnaquis, tout souvenir de leur ancienne alliance avec Notre-Dame de Chartres.

Notre église avait été plus heureuse. Les modestes présents des Sauvages n'avaient pas excité la convoitise des révolutionnaires de 92; et tandis que les dons précieux des rois et des grands de la France allaient s'engloutir dans les creusets de la Monnaie, les ceintures des Hurons et des Abnaquis étaient négligées et sauvées par leur peu de valeur. Quant la tourmente fut passée, quand il fut permis d'exhumer les témoignages de la piété des temps précédents, on reprit dans le *Trésor*, hélas ! bien pauvre et bien dénudé, ces *reliques* de nos relations avec le Canada.

Le 12 juin 1841; M<sup>sr</sup> Ignace Bourget, évêque de Montréal, étant venu en Europe pour les affaires de son diocèse et connaissant les vertus de Notre-Dame de Chartres <sup>2</sup>, voulut profiter de son séjour à Paris pour

<sup>1</sup> Voir n<sup>o</sup> 13.

<sup>2</sup> Les parents de M<sup>sr</sup> Bourget sont originaires de Normandie; mais avant d'émigrer au Canada, ils étaient venus faire un pèlerinage à Notre-Dame de Chartres.

faire un pèlerinage à la Dame chartraine. Conduit au Trésor de la cathédrale, de quel étonnement ne fut-il pas saisi en voyant, à trois mille lieues de son diocèse, des ouvrages de ses chers Sauvages, qu'il reconnut aussitôt. On lui montra alors l'original des lettres écrites par les missionnaires ses prédécesseurs, et le vénérable prélat, profondément ému de trouver des preuves aussi sensibles de la piété de ses devanciers, pria qu'on lui fit des copies, en langue huronne et abnaquise, des vœux de ces peuplades à Notre-Dame de Chartres, documents d'autant plus intéressants que ce sont les seuls monuments des dialectes huron et abnaquis au XVII<sup>e</sup> siècle. Puis, avant de partir, M<sup>sr</sup> Bourget désira rétablir les relations autrefois existantes entre son diocèse et Notre-Dame de Chartres. Il constitua à perpétuité, dans le Chapitre de cette ville un chanoine honoraire de Montréal <sup>1</sup>, et conféra aussitôt cette dignité au savant ecclésiastique qui lui avait révélé l'existence de cette alliance spirituelle entre les deux églises <sup>2</sup>. De son côté, M<sup>sr</sup> l'évêque de Chartres donna des lettres semblables à un chanoine de Montréal <sup>3</sup>. Enfin, une parcelle authentique de la Sainte-Chemise fut envoyée

<sup>1</sup> Le nom latin de Montréal est *Marianopolis*, Ville-Marie, comme l'appelle M. de Mihardouin. Voir n<sup>o</sup> 11.

<sup>2</sup> M<sup>sr</sup> Pie, aujourd'hui évêque de Poitiers, fut le premier chanoine de Montréal, tiré du sein du Chapitre de Chartres (lettres du 25 mars 1842). Lorsqu'il fut promu au siège épiscopal de Poitiers, cette dignité passa à M. Olivier, secrétaire de l'évêché, qui la possède aujourd'hui.

<sup>3</sup> M. l'abbé Hudon, vicaire-général de Montréal, fut nommé chanoine honoraire de Chartres par lettres du 27 juillet 1843. Il est mort en 1847, victime de son zèle envers les pauvres-Irlandais émigrés au Canada, et a été remplacé par M. Trutteau.

à Montréal par les soins de M<sup>sr</sup> Clausel de Montals, et ce fut l'occasion d'un mandement de M<sup>sr</sup> Bourget et d'une cérémonie de translation solennelle dont l'église de Montréal conservera longtemps le souvenir.

Quelques mots maintenant sur les pièces mêmes de la correspondance des Hurons et des Abnaquis avec le Chapitre de Chartres, et nous terminerons cette Introduction.

Comme nous l'avons vu d'après les extraits des Registres Capitulaires, le Chapitre ordonna en 1700 l'impression des lettres des Abnaquis. Nous avons tout lieu de croire que cet ordre ne fut jamais exécuté, car dans aucun catalogue nous n'avons vu mentionné cet imprimé : cependant voici ce que l'abbé Brillon écrivait à la suite d'une note sur les reliques de Chartres : « En février 1695, la nation sauvage des Abnaquis, dans la Nouvelle-France, envoya un remerciement au Chapitre sur un reliquaire qu'on leur avoit envoyé, et à la fin du remerciement est le vœu qu'ils font au service de la Vierge de Chartres en leur langue et traduit en latin, le tout mis dans une boîte de fer-blanc peinte, avec ces mots : *Votum Abnaquiorum* ; et est au bout de la ceinture des Hurons..... *Il y a une relation imprimée de tout ceci*. Leurs lettres sont dans la Quaisse de l'œuvre. »

C'est en effet dans la *Caisse de l'œuvre*, réservée aux Reliques, qu'étaient classées ces pièces lorsqu'elles furent empruntées par M. Hérisson. A la mort de ce magistrat, elles furent trouvées parmi ses papiers, et réintégrées aux Archives d'Eure-et-Loir, avec beaucoup d'autres titres précieux, par M. de Santeuil, secrétaire-général de la Préfecture. A l'occasion de cette réinté-



gration, M. de Santeuil crut devoir faire une brochure sur les titres du Chapitre, qu'il intitula *Trésor de Notre-Dame de Chartres*, et dont le Conseil général accepta la responsabilité en se chargeant de la publication. Cette brochure, faite beaucoup trop rapidement et par un homme qui n'avait pas l'habitude des études historiques, fourmille d'erreurs qui, malheureusement, font oublier ce qui se trouve de bon dans ce travail; et sans vouloir être aussi sévère qu'un de nos illustres compatriotes, qui déclare cette œuvre *entièrement dépourvue du caractère sérieux qu'elle exigeait*, nous devons avouer que parfois ce reproche n'est que trop mérité: le passage relatif aux pièces qui nous occupent va nous en fournir un exemple frappant: « La Vierge de Chartres, dit M. de Santeuil, n'était pas seulement l'objet de la dévotion locale: la Sainte-Chemise était honorée partout en *fac-simile*. Il existe une correspondance (1678) entre les Jésuites missionnaires au Canada et le Chapitre de Chartres, à propos d'un vœu fait à Notre-Dame par les Hurons Abnakis..... Le Chapitre de Chartres envoya aux Hurons une petite chemise en argent renfermant des reliques. *Les originaux de toutes ces lettres des Abnakis sont en langue huronne*, accompagnés de copies en français. Cette correspondance est fort curieuse: elle montre avec quel art les Jésuites savaient faire adopter la foi chrétienne par les sauvages en soumettant les détails du culte à leurs habitudes idolâtres. »

Nous n'avons pas besoin de relever les erreurs contenues dans ces quelques lignes: il est évident que M. de Santeuil n'avait pas lu les pièces dont il parlait; sans cela, il n'aurait pas confondu aussi imprudemment

les Hurons et les Abnaquis, dont il fait le mélange le plus grotesque.

La première et la seule publication sérieuse, faite sur ces vœux des Sauvages du Canada à la Vierge de Chartres, se rencontre dans les nos 16 et 17 du 15 et du 22 septembre 1847 du journal *l'Abeille de la Beauce et du Perche*. Le second de ces articles se terminait ainsi : « Nous reproduirons dans quelques-uns de nos prochains numéros le texte des lettres les plus intéressantes que nous avons citées dans cet article et dans celui de mercredi dernier. » Malheureusement cette promesse ne fut pas mise à exécution : la polémique des banquets réformistes vint occuper les colonnes du journal, et bientôt la révolution de 1848 fit disparaître le journal lui-même, et rejeta encore une fois dans l'oubli ces lettres, qui déjà tant de fois avaient été signalées à la curiosité du public, et dont on a dit avec raison qu'elles ne dépareraient pas la collection de ces *lettres curieuses et édifiantes*, le seul ouvrage, suivant Voltaire, qui justifiait un titre semblable. Cependant *l'Abeille* avait donné un historique complet de la correspondance des Hurons et des Abnaquis, et après le savant maître qui avait écrit ces articles, nous ne serions pas revenus sur ce sujet, et nous nous serions contentés de compléter son œuvre par la publication même de la correspondance, si ce journal n'était aujourd'hui presque introuvable, et si nous n'avions cru nécessaire de rappeler à nos lecteurs les faits qui donnèrent lieu à cet échange de lettres.

Enfin, au mois de juillet 1857, M. Doublet de Boisthibault a publié pour la première fois cette correspondance. Nous ne voulons pas critiquer le plan ni l'ou-

vrage même de cet érudit; nous n'avons pas fait comme lui, et nous avons osé refaire après lui, c'est assez indiquer que nous ne trouvons pas suffisante sa publication. Nous dirons seulement que nous avons jugé utile, avant d'imposer la lecture de ces lettres, de faire connaître comment et pourquoi elles avaient été écrites, et nous avons pensé que, dans un ouvrage de ce genre, le premier et presque le seul mérite était la correction du texte. Dans des œuvres aussi faciles, on ne doit pas se contenter d'un à peu près, il faut, du premier bond, arriver, s'il se peut, à la perfection.

K. L. M.





LETTRES  
DES  
HURONS.

—  
1678-1680.



I.

OUENDAT LORÉTRONON TEIATONTARIGÉ HAON GONASTAENCHOUINDIK  
DECHA GACHARANDIONT MARIE CHATRESKE ONDAON <sup>1</sup>.

**M**ARIE saatoguéti onouatonnharandaoten dé chie-  
sannonchienniani Chartres ékandataen ason té  
satondinnen, ondaie étiésannonchionniatandi d'és-  
sakouetonhend : STANTE STAKOUATÉCHEND. Ahotiā-  
tannonnen Chartréronnon ondaie d'okontākoui  
ésachiendaentak ason tsāten té éséhiérak ondéchaoueti. Chi-  
gānnen étionouarannentagui, Marie Diou tsatatiēna déouendat  
aouaatsi, ondaie d'aouākouétak ésachiendaenk, aionouésenté-  
guen : taonsaiaouarihouāchaoua nonhouarihouandéraī ondé-  
rāti onouandiséouan té ésachiendaentak : ondaie ati nonhoua  
aouerhé ndio sen aiaouatiérāchon de Chartréronnon, gātoguen  
tsonouandigonrat, aouéti chiaaouaouendat éouaton dé Marie  
tékouannonronkouannionhoin, éaouannonhoucha, éaouaouen-

<sup>1</sup> Dans les lettres des Hurons et des Abnaquis, écrites en leur langue, la plupart des *ou* sont remplacés par des *ɔ*, les *ch* par des *ʒ* et les *th* par des *θ*.

diost : onné ichien achienditha daat agonoué Chartréronnon ,  
 aouerhé endisken aonsaionchigenhten d'étiésachiendaentatiend  
 dind'aoueskouak etsachiendaenhai , tho iothi dé onionhoua  
 aguenk. Stan igerhé té onouâtaouahe daouerhé honnonhouasen  
 aonchientenhousa dé té ésannonronkouannion , ondaie aonsaha-  
 tichonnia nonouahékenchaouan hotiathanhdoré désaouendiosti ,  
 ondaiesken tandendi étionouatandoré d'onnonhouahatindaréti  
 hotindigonrouannensti hotiannrâkouannens. Marie saatatoguèti  
 Diou tsatatièna , thro chien sthechiakoueton onhouâtiguéhen  
 d'héchièna ogont ichien éachindageren Chartréronnon ogont té  
 esannonronkouanniontha , désakouetondé té stakouatéché ,  
 ouâdésouhoua chiéouendio dachierhon ouendat asen achéenas-  
 tha stan orast'endâkouatéché. Cha ichien ésachièndaenk on-  
 nonchiatoguehtigué ondé dé skiatieren ti gannonchioutennen  
 chiondaonk tho haoné Diou héchienasti stonoué ihoton aoue-  
 rhé eouentèur iaon dé Marie éonouaenastha , éouerhon ta-  
 chendigontéra sengatogen onoué éonton aonsahonaérenstha  
 déhièna. Tho ati éaouenk désa té skakouateribatié , ogont  
 échiokouétonhdé , tho haoné tho ara échiâka dakouéton d'Je-  
 sous hechièna éhéchiâtichien daat éhéchiataèrit nonouâdigon-  
 ragon. Ondaie ichien aouatratsista décha ésacharaenchouindik  
 ondaie atérakatha tho onouaakont chiérongué , ouâdé isa skou-  
 aataouen daak atoguen aat ouendat aouatsi Loretronnon Teia-  
 tontarigué honati aouandaré.



*I bis.*

VOEU A LA SAINTE VIERGE,  
DE LA NATION DES HURONS, EN NOUVELLE FRANCE,  
ÉNONCÉ EN FRANÇOIS,  
ENVOYÉ AU CHAPITRE DE CHARTRES,  
AVEC UN COLLIER OU CEINTURE DE GRAINS DE PORCELAINÉ,  
EN 1678.

Sainte-Vierge, que nous avons de joye de ce que, mesme avant vostre naissance, la ville de Chartres vous a basty une église avec cette suscription : A LA VIERGE QUI DOIT ENFANTER. O que Messieurs les Chartrains sont heureux et qu'ils méritent de gloire d'estre vos premiers serviteurs ! Hélas ! incomparable mère de Dieu, il en est tout au contraire de nous autres, pauvres Hurons ; nous avons le malheur d'avoir esté les derniers à vous connoistre et vous honorer. Au moins que ne pouvons-nous à présent réparer nostre faute, en suppléant, en quelque manière que ce soit, pour tout le temps que nous ne vous avons point rendu nostre culte. C'est, Sainte Vierge, ce que nous faisons aujourd'huy en nous joignant aux Messieurs de Chartres ; affin de n'avoir avec eux qu'un esprit, qu'un cœur et qu'une bouche, pour vous louer, pour vous aimer, pour vous servir. Nous les prions donc de vous présenter en nostre nom et pour nous tous les devoirs qu'ils vous ont jamais rendus. Ouy, ce seront eux (car nous espérons qu'ils ne nous refuseront pas), ce seront eux, lesquels, autant qu'il est possible, nous acquitteront auprez de vous, pendant que leur ferveur satisfera pour nostre lascheté, leur connoissance pour nostre ignorance, leurs richesses pour nostre pauvreté. Au reste, Vierge mère de Dieu, quoique vous ayez déjà enfanté vostre fils, cela n'empes-

chera pas qu'à l'exemple des Chartrains, nous ne vous honorions, mesme à présent, sous le tiltre de la Vierge qui doit enfanter, puisqu'il ne tient qu'à vous, en demeurant toujours vierge, de nous avoir pour vos enfants. Comme nous vous honorons icy dans une chappelle semblable à la maison où vous avés donné à Dieu une vie humaine, nous espérons que vous nous y donnerés une vie spirituelle; ce sera ainsy qu'estant toujours vierge, vous serez aussy mère, non seulement qui a enfanté ou qui enfante, mais qui enfantera toujours jusqu'à ce que Jésus soit parfaitement formé en nous tous. C'est ce que nous vous demandons en vous présentant ce colliér <sup>1</sup>, pour marque que nous sommes liés à vous en qualité de vos esclaves.

<sup>1</sup> Déjà, en 1674, les Hurons avaient offert un collier semblable à l'église de Lorette, chef-lieu de la mission. C'est ce que témoigne un certificat joint aux autres pièces de la correspondance, et ainsi conçu :

« Ego infrà scriptus Bartholomeus Guissonus, cancellarius, testor reverendum patrem Quintinum Quenisset, pœnitentiarium apostolicum pro natione Gallicâ in ecclesiâ cathedrali sanctæ domûs Lauretanæ, tradidisse mihi pro sanctâ domo prædictâ, idque nomine piæ ac ferventis Huronum missionis in Novâ Franciâ, votivum munus ex porcellanâ, faciem videlicet oblongam, ex granis albis nigrisque, miro barbaræ gentis artificio itâ contextam ut in eâ, grandiori caractere nigro, voces istæ beatissimæ Virginis ad Angelum efformentur : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum*. In quorum fidem, has ei litteras manu meâ subscriptas et sigillo sanctæ domûs Lauretanæ munitas dedi. Laureti, die 17<sup>a</sup> mensis julii 1674.

» Bartholomeus Guissonus, cancellarius, meâ propriâ manu subscripsi. »

## II.

LETTRE DU R. P. BOUVART,  
JÉSUIITE, MISSIONNAIRE DE CANADA,  
AU CHAPITRE,  
SUR LA CHEMISE ET RELIQUES QU'ON LUY AVAIT ENVOYÉES  
POUR LES HURONS.

A Québec, ce 12 de Novembre 1680.

MESSIEURS,

La paix de Notre-Seigneur !

Vous excuserez, comme je croys, la liberté que je prends d'écrire à vostre illustre compagnie, puisque c'est vous-mêmes qui m'en avez imposé l'obligation, en m'adressant d'une manière si engageante le très-beau, le très-riche et le très-saint présent que vous faites à nostre mission Huronne, et dont tous nos Pères et moy ne pouvons vous témoigner assez de reconnoissances. L'ayant receu le 15<sup>me</sup> d'octobre dernier je le fis voir icy à toutes les personnes de mérite, entre lesquelles Monseigneur de Laval, premier et très-digne évesque de Québec <sup>1</sup>, souhaitta que je vous assure de sa part qu'ayant toujours fait une estime toute particulière de vostre illustre corps, il en avoit encore une toute autre idée en voyant un don

<sup>1</sup> François de Laval-Montmorency, archidiacre d'Evreux, fut nommé en 1675 au siège épiscopal de Québec, que le pape venait de créer, sur la demande de Louis XIV. Pendant son épiscopat, qui dura de 1675 à 1708, il travailla à l'embellissement de sa cathédrale, fonda un séminaire qui existe encore et se fit chérir et respecter par ses vertus et son éminente piété.

et une lettre si dignes de vostre zèle pour l'augmentation de la foy. Les communeutez des religieuses Ursulines et Hospitalières me prièrent de leur laisser un jour entier la chemise d'argent<sup>1</sup>, afin de faire un salut à la Sainte-Vierge devant ce reliquaire sacré et de rendre au moins quelque respect aux Saints dont elles voyoient avec joie les précieuses reliques. Tous nos religieux, aussi bien que Messieurs les chanoines et les ecclésiastiques de cette ville que j'oublois, n'y ont pas eu moins de dévotion, et ils les ont mesme surpassées par la juste approbation qu'ils ont tous donnée à vostre lettre toute apostolique. Nostre R. P. Supérieur nous ordonna de prier très-particulièrement pour vous tous, comme pour d'insignes bienfaiteurs de cette mission, et il me fit metre un billet exprez dans nostre sacristie afin que l'on se ressouvint de s'acquitter d'un si légitime devoir. Aussi ne se peut-il rien de plus obligeant que la manière dont vostre compagnie en a agi dans cette occasion, où elle a fait paroistre, et sa libéralité en offrant un présent d'un très-grand prix, et sa capacité en l'accompagnant d'une lettre, si spirituelle pour les pensées, si pure pour le style et si pleine de l'esprit divin, qu'il ne se peut rien de mieux, et sa piété en envoyant une chose si sainte et en l'accompagnant de tant de prières, de communions, de messes et de bonnes œuvres, offertes et à offrir pour nos pauvres Sauvages, auxquels vous faites l'honneur de vous les associer comme vos enfans et vos héritiers en Jésus-Christ, puisque vous leur faites part de tous vos biens spirituelz. Il n'est pas jusqu'à la très-belle graveure de la chemise d'argent<sup>2</sup> qui ne marque l'alliance que vous faites de Nostre-Dame de Chartres avec Nostre-Dame de Lorette en Canada, puisque représentant d'un costé l'ancienne et la miraculeuse image de la Vierge avec sa grotte faite par les Druides, de l'autre elle représente le miracle des miracles, c'est-à-dire

<sup>1</sup> Voir, à la suite de la correspondance que nous publions, une dissertation du chanoine Souchet sur la chemise de la Vierge.

<sup>2</sup> Nous avons donné dans l'Introduction le détail du présent envoyé aux Hurons. par le Chapitre, tel que Sablon nous en a conservé le récit.

le mystère de l'Incarnation, qui s'accomplit à Nazareth dans l'originnaire maison de nostre nouvelle Lorette. J'ay bien eu du déplaysir qu'un gros rhume, dont je ne suis pas encore tout-à-fait quitte, m'ait empesché de porter moy-mesme vos présens à cette mission, qui n'est qu'à troys lieues de cette ville : je l'ay donc envoyée aux PP. Chaumonnot et Potier, qui sont les missionnaires des Hurons. Le premier travaille à leur conversion depuis plus de quarante-deux ans, et le second me succéda lorsque j'en fus retiré par l'obéissance, pour prendre icy la part d'un de nos Pères qui enseignoit la théologie et qu'une fluxion sur la poitrine nous enleva. Ces deux autres Pères se donnent l'honneur de vous écrire pour marquer à vostre très-illustre corps comment eux et leurs Sauvages ont receu de si bons et de si chers gages de vostre affection. Vous serez peut-estre surpris que de pauvres gens, eslevez au milieu des bois et des forêts, soient capables d'avoir les sentimens que l'on vous marque dans ces lettres, nommément dans la latine ; mais vous scaurez, Messieurs, que leur coustume, lorsqu'ils ont quelque affaire, est d'assembler le conseil, composé de tous les principaux du bourg : la chose estant proposée par un des capitaines, chacun dit son avis, mesime les femmes ; ensuite on examine quelles sont les meilleures raisons que l'on a apportées sur le sujet dont il s'agit ; on donne après quelque ordre à celles dont on a fait le choix ; enfin, quelqu'un répète, comme en un corps de discours, toutes les lumières que l'on a eues dans l'assemblée et tous les moyens que l'on doit tenir pour faire réussir l'affaire. C'est, Messieurs, ce qu'ils ont fait à vostre sujet : après quoy ils ont prié les Pères de vous faire sçavoir leurs pensées et leurs sentimens en une langue qui vous fust connue, sçachant par expérience que leur Huron ne l'est pas aux François. Nos deux Missionnaires de Lorette, ayant tasché de s'acquitter le mieux qu'ils ont peu de cette commission et vous ayant écrit au long tout ce que je vous pourrois mander sur ce sujet, il ne me reste plus, sinon de vous asseurer de mes respects et de mon souvenir, principalement à l'autel ; de vous demander quelque part dans vos saints sacrifices et dans vos

bonnes prières, et de vous supplier tous de me croire, en vérité,

Messieurs,

de votre très-illustre Compagnie,

le très-humble et très-obéissant serviteur  
en Nostre-Seigneur,

MARTIN BOUVART,

Rel. ind. de la Compagnie de Jésus.

Au dos est écrit :

A Messieurs, Messieurs les Chanoines de l'église cathédrale de  
Notre-Dame de Chartres.

A Chartres.

---

III.

LETTRE DU R. P. CHAUMONNOT,  
JÉSUI TE MISSIONNAIRE DES HURONS,  
AU CHAPITRE,  
SUR LA CHEMISE ET LES RELIQUES ENVOYÉES A CETTE NATION.

---

De Lorette en Canada, ce 11 novembre 1680.

MESSIEURS,

Il paroist bien que vous estes les vrais et dévôts serviteurs  
de la Vierge, puisque vous estes imitateurs de ses vertus, par-  
ticuliè rement de son humilité. N'est-ce pas estre bien humbles

que des personnes comme vous, si éminentes en vertu, en doctrine et en noblesse, aient daigné admettre de pauvres Sauvages à la participation de leurs prières. Pour peu d'amitié qu'une personne de qualité monstre à un pauvre païsan, il s'en tient grandement obligé : quels ressentiments donc de reconnaissance n'auront pas nos Hurons, pour vous de qui ils ont receu de si magnifiques présents ! Ils auroient certes sujet de dire à chacun de vous ce que le dévôt saint Bernard disoit au Sauveur : *tanto mihi rarior quanto pro me vilior* ; vous avez d'autant plus justement gagné nos respects et nos affections que vous vous estes plus abaissés, en nous associant, tout pauvres barbares que nous sommes, à vos personnes. Je ne trouve aucun passage en l'Évangile, où Notre-Seigneur fasse paroistre plus de joie que celle qu'il tesmoigna un jour, à l'occasion de la bonté de son père, à se communiquer à ceux pour qui le monde n'a que du mespris. Je ne doute nullement, Messieurs, que vous ne luy ayez causé une nouvelle joie, lorsque vous avez fait pour nos pauvres néophytes ce que vous n'avez peut-estre jamais fait, mesme pour des personnes de la première qualité : et ainsi vous avez pu faire répéter dans le ciel au Sauveur, ce qu'il a dit sur la terre : *confitebor tibi, pater, etc.* ; je vous rends grâce, mon père, de ce que vous avez communiqué votre esprit aux bons serviteurs de ma mère, en leur inspirant d'admettre à la participation de leurs oraisons et suffrages des Sauvages, les derniers des hommes, à l'exclusion de tant d'autres personnes dont tout le monde admire la sagesse et les beaux talents. Je craindrois, Messieurs, d'offenser votre modestie, de parler icy davantage de l'honneur que vous méritez, pour vous estre bien voulu ravaller jusqu'à cette société de prières et de gain spirituel avec de pauvres Sauvages : je suis certain que vous ne souhaitez pas tant de sçavoir l'estime que l'on a icy de votre vertu et de vos mérites, que d'apprendre l'honneur qu'on a rendu aux saintes reliques que vous avez eu la bonté de nous envoyer ; c'est ce que je va faire.

Estant convaincus du culte que l'on doit rendre aux vraies reliques des Saints et aux principaux signes de notre rédemp-

tion, comme sont la croix où le Sauveur est mort, et la chemise qu'avoit la Vierge lorsqu'il nasquit d'elle, nous avons tasché de ne rien omettre de tout ce que nous avons pu, la première fois que nous exposâmes à la vénération publique la chemise d'argent et les reliques que vous avez eu la bonté de nous envoyer. Voicy donc ce que nous avons fait. Quelques jours devant la Toussainct, nous publiâmes, tant aux François qu'aux Sauvages, que votre illustre Compagnie avoit envoyé à l'église naissante des Hurons un riche don, avec quantité de reliques que nous ferions voir et honorer le jour de cette feste; nous ornâmes notre autel le mieux que nous pusmes et préparâmes une belle niche au-dessus du tabernacle pour y eslever vos saintes reliques. Le lendemain, tout le monde estant assemblé dans la chapelle de la Vierge, le P. Potier, qui a soin avec moy de la mission, fit un discours aux François de l'estime que l'on devoit faire des reliques que nous avions receues de vous, et de la chemise qui les renferme; il dit le mesme en huron aux Sauvages, en adjoustant qu'ils vous avoient une troisième obligation de ce que vous les aviez comme adoptés, en leur donnant part à tous vos biens spirituels, comme à leurs vrayes enfans. Ensuite le Père s'estant revestu d'une belle chappe que Madame la Gouvernante de Caen nous a envoyée cette année, et estant accompagné de deux accolytes en robes et surplis, il encensa le reliquaire et les reliques qui estoient au milieu de l'autel, et puis, pour remercier la Bienheureuse Vierge de ce qu'accompagnee d'un bon nombre de ses serviteurs et servantes elle venoit de sa plus ancienne maison prendre possession de celle qu'on luy a nouvellement faite icy; il entonna l'hymne *Ave, maris stella*, etc. Les prières finies, le Père ouvrit le reliquaire pour donner la consolation au peuple de voir les sacrées reliques qu'il contient; il permit mesme à plusieurs de les baiser. Après, il les remit dans la niche, où elles furent exposées tout le reste du jour. Aussitost on chanta la grand'messe qui fut dicte pour vous; et tous ceux que la célébrité de la feste et la sainte curiosité avoient attirés à nostre chapelle furent invités d'offrir pour vous la communion qu'ils alloient faire. Tous nos néophytes



firent le mesme; ceux qui ne purent pas, ce jour-là, vous rendre ce devoir s'en sont acquittés depuis. L'après-disner, les principaux Hurons estant assemblés dans la plus grande cabane du bourg, je leur demanday quels sentiments ils avoient d'avoir receu un si saint et magnifique présent. La lettre latine qu'on vous envoie est un sincère et véritable récit de ce que les deux capitaines et quelques anciens dirent au nom de tous. Alors on conclud que vous auriez aussi part à tout ce qui se feroit jamais de prières et de bien dans leur mission, que tous les jours on prioit Dieu pour votre illustre compagnie, qu'on auroit une singulière dévotion aux Saints dont vous nous avez envoyé des reliques, comme à nos nouveaux patrons, et que la chemise d'argent seroit toujours exposée dans une belle niche au-dessus de notre tabernacle.

Je suis bien aise, Messieurs, d'avoir cette occasion de vous tesmoigner l'estime que nous faisons et le respect que nous portons à votre saint et vénérable Chapitre, dont on nous a fait un si grand récit, et duquel je ne manque point depuis longtemps de me souvenir particulièrement dans mes petites prières; ce que je continueray de faire tout le reste de ma vie, y estant maintenant plus obligé que jamais, après avoir honoré de si beaux dons notre chère mission.

Je suis, avec respect,

Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur  
en Jésus-Christ,

PIERRE-JOSEPH-MARIE CHAUMONNOT,  
de la Compagnie de Jésus.

Au dos est écrit :

A Messieurs, Messieurs du Chapitre de l'Église cathédrale de  
Notre-Dame de Chartres.

A Chartres.

---

## IV.

REMERCIEMENTS DE LA NATION HURONNE  
 AU CHÉF PITRE  
 SUR LA CHEMISE D'ARGENT, REMPLIE DE RELIQUES,  
 DONT ON LUI AVAIT FAIT PRÉSENT.

11 novembre 1680.

Viris clarissimis  
 Dominis Decano et Canonicis cathedralis ecclesiæ Carnutensis.  
 Carnutum.

Antiquissimæ et illustrissimæ Carnutûm ecclesiæ nova et humilis Huronum ecclesia, salutem in Christo plurimam.

Exhibita est nobis charta ingens et elegans, in quâ scripta sunt verba quæ locuti estis. Illa autem sunt hujus modi, si benè accepimus ab nostris in Christo patribus qui litteras nôrunt: pollicemini vos omnes in vestris ad Deum precibus memores nostri fore, admittitisque in partem eorum omnium quæ rectè et christianè facietis. Mirati sumus vehementer eos, quos audivimus et sanctos esse et nobiles divitesque, cogitare de nobis qui nullâ omninò re commendabiles simus.

Sed postea desiimus mirari quod preces ad Deum, solliciti de salute nostrâ, fundatis; quippè existimavimus id vos ideò facere, quod estis principum similes, qui, apud regem gratiosi, jure iratum filio suo, placare et precibus vincere conarentur. Tametsi barbari sumus, patrem habemus Deum, sed infensum meritò nobis nationi pravæ; vos verò qui apud illum plurimum, quia estis sancti, potestis, conamini vestris precibus ex irato

placatum reddere; imò facilem vultis facere ad cœlos ascensum. Estis enim procerarum arborum instar; nos hederæ humiles repimus humi, neque assurgere licet nisi alieno fulciamur adjumento: hortamini adhæreamus vobis et jungamur, quo et ipsi vestro usi adminiculo, excelsiores facti, cœlum attingamus.

Alterum est, ut vestræ habent litteræ, sacras misistis reliquias, argenteâ ponderosâque inclusas thecâ, quæ Virginis Matris indusium repræsentat. Illud sanctorum ossium veluti agmen cum primùm aspeximus, hæc animos cogitatio subiit, vos ab ipsâ Galliâ vidisse pagum hunc nostrum undique cinctum ab hostibus qui nostræ insidientur salutî, et misertos periclitantium misisse auxilia. Tanto aucti præsidio, nil metuemus in posterum; cum hostis irruet, à novis patronis petemus, et, ut spes est, sentiemus opem.

Ac si quandò malus dæmon suadebit ut, relicto pago, belluarum more, vagemur in sylvis, sanctorum conspectus ossium, quibus sedes apud nos stabilis, stabilitatis quoque admonebit Mariano in cultu, ut nostris unus ac penè idem, qui et Sanctorum ossibus, aliquandò sit locus. Aliud quoque munus erit sacrarum reliquiarum; nempè cum ædis nostræ jam sint decus atque ornamentum ingens, eloquentur eo verborum genere quæ à nobis capiantur, quantum ergâ Deiparam studium sit vestrum, quòd patriæ non contineatur ambitu, sed etiam ultrà maria ipsa extendatur.

Pro utroque beneficio, et quòd misistis eximiam pretiosamque reliquiarum arculam, et quòd vestrarum participes orationum facitis, grates quàm possumus maximas habemus, statuimusque, si Deus faverit, omni cavere curâ ne quid agamus unquam istâ indignum societate, quam inire nobiscum ipsimet ultrò voluistis. Enimverò si quem è plebeia fece princeps adoptaret filium sibi, teneretur ille mores exuere pristinos et principe dignos induere, sic et nobis putamus eam deinceps vitæ rationem tenendam, quam tenere deceat quos adoptastis. Præterea illud pollicemur, omni die ac loco enixè rogaturos Deum, ut vos omnes magis ac magis bonis cœlestibus augeat; et cum

primùm audiemus è vobis aliquem vità functum, justà illi pro nostro hic more solvemus. Hæc tantùm, quæ nostra tenuitas est, valemus rependere pro maximis in nos beneficiis vestris.

Cæterùm quandò ipsi nec scribere possumus, nec vos adire et alloqui, rogamus nostros in Christo Patres è societate Jesu, ut quæ diximus in cœtu publico, vobis Huronicæ gentis nomine significant.

Ne, quæso, putetis, viri clarissimi, quæ ad vos Huronum nostrorum nomine perscribo, à me non ab iis esse profecta. Latinë tantùm, quantà potui fide, reddidi quæ ipsi patriâ linguâ, me præsentē et audiente, dixerunt. Multa omisi consultò, quæ fortè non ingrata vobis acciderent, sed hæc satis superque esse duxi ut intelligatis barbaros nec ingenii expertes nec humanitatis. Gratulor mihi hanc datam occasionem testandi quæ mea sit ergà venerandam illustremque societatem vestram reverentia et voluntas, ut potè qui sim,

Viri clarissimi,

omnium vestrùm obsequentissimus  
addictissimusque in Christo servus,

NICOLAUS POTIER,  
e societate Jesu sacerdos.

## IV bis.

REMERCIEMENTS DES HURONS  
 AU CHAPITRE DE CHARTRES,  
 TRADUITS DANS L'EXPRESSION NATURELLE DE CES SAUVAGES,  
 PAR LE R. P. LAMBERVILLE <sup>1</sup>,  
 JÉSUTTE ET ANCIEN MISSIONNAIRE AU CANADA.

Du 11 novembre 1680.

La nouvelle église des pauvres Hurons salue humblement en  
 Jessous, les Doyen et Chapitre de la très-ancienne et très-  
 vénérable Église de Chartres.

On nous a fait voir une grande et belle *écorce parlante*, dont  
 nos Pères qui nous instruisent entendent et nous ont raconté  
 la voix. C'est votre voix mesme, et voicy comme elle est faite :  
 Nous promettons de dire au grand maître de nos vies que nous  
 pensons qu'il aye pitié de vous tous, comme de nous, et que  
 quand nous ferons bien, vous soyez censés faire bien avec  
 nous. Mais voicy comme nous autres, gens de rien, pensons  
 et admirons : O que nous sommes heureux d'apprendre que vous  
 qui ne péchez point, qui estes les grands amis du Seigneur de  
 la terre et du ciel, qui avez abondamment tous vos besoins,  
 vous qui estes considérables dans vos familles et dans les con-  
 seils où vous vous distinguez par votre grand esprit, vouliez  
 bien songer à nous qui sommes des *ontouagannha*, c'est-à-dire

<sup>1</sup> Voir, à l'Introduction, une note au sujet du P. Lamberville, célèbre  
 dans l'histoire du Canada.

des gens grossiers que vous appelez sauvages, qui sont pauvres et sans esprit.

Nous avons ensuite cessé d'admirer que vous ayiez si bien pensé et si bien parlé de nous au grand maître de nos vies pour qu'il nous introduise dans le ciel : c'est que vous avez ressemblé ces grandes voies et ces considérables parmi vous, qui approchent avec plus de succès que les gens du commun celui qui lève la tête plus haut que les autres, que vous appelez roi et nous *la haute montagne*, lequel vous tâchez de réconcilier par votre crédit avec ses enfants contre qui il étoit fâché. Vous voulez que ce grand roi du ciel ne se fâche point contre nous et qu'il nous aime et qu'il nous permette d'entrer dans l'heureux pays des âmes quand nous mourrons. Vous ressemblez ces grands arbres, et nous ces lierres qui rampent en terre, sans pouvoir s'élever qu'en s'attachant aux arbres les plus hauts : ainsi, nous vous prions qu'en nous joignant à vous, vous nous éleviez jusqu'au ciel.

Vous nous parlez encor dans cette grande *écorce blanche*, et vous nous exposez un présent d'un métal blanc et précieux, tant par son poids que par sa ressemblance à la chemise de celle qui enfanta sans connoître d'homme. Il y a, dites-vous, dans cette chemise des ossements des bons chrétiens dont l'âme est allée au ciel après avoir bien vécu, en suivant la voix du grand maître de nos vies que Jessous nous est venu du ciel raconter en terre. En voyant ces ossements, nous avons pensé que, de votre pays, vous avez aperçu que nos cabanes réunies en village étoient incessamment environnées des nations venues du fond de la terre, pour nous y entraîner et nous y traiter en esclaves, dans des creux horribles où le feu ne s'éteint point. Vous avez eu pitié de nous, en nous donnant par ces ossements précieux un excellent préservatif contre le poison dont ces ennemis de notre bonheur se servent pour nous corrompre, nous infecter et nous perdre. Cette nation, sortie des entrailles de la terre, ne pourra souffrir la présence de ces ossements qui serviront de pallissade à notre village contre leurs attaques. Les bons esprits qui animoient ces os précieux viendront à notre


secours et nous feront vivre doucement doresnavant sous leur bouclier et sans être troublés de la crainte.

Quand le mauvais esprit, venu des creux de la terre, voudra nous gâter l'esprit en nous faisant penser de quitter notre village (devenu saint par la demeure de ces os parmi nous), pour aller courir comme des bestes vagabondes dans les bois, alors, le souvenir que nous aurons de ne pas abandonner nos protecteurs en les laissant seuls, nous retiendra comme avec une corde bien forte, dans le lieu où nous devons estre attachez au service de Jessous et de Marie, affin que un jour nous demeurions dans les belles cabannes qui font le grand et beau village de Jessous, et où les esprits saints, dont nous avons les os, font leur demeure pour toujours. De plus, par la présence de ces ossements, nous sçavons estimer combien vaut vostre affection pour la mère de celui qui a fait le ciel et la terre, puisque vous nous en donnez des marques jusqu'en deçà du grand lac sallé, où il semble que vous nous fassiez souvent entendre par vos présents dignes de vous : « Honorez Marie comme nous l'honorons. »

A ces deux grandes preuves de votre bon esprit pour nous, nous disons très-véritablement deux fois grand mercy; et nous avons affermi nostre esprit (qui, comme nous croions, ne mentira point, aidé qu'il sera du maître du ciel), pour ne rien faire ni penser qui avilisse l'estime que nous fasons d'estre de vos amis et plus qu'amis, car vous nous aimez comme si nous étions vos enfants, puisque vous avez pensé ensemble : « Nous adoptons et prenons pour nos enfants ceux à qui nous avons envoyé nos présens. » C'est ce qui nous exhorte à ne point déshonorer cette qualité; en faisant mal au lieu de faire bien, nous la déshonorerions. Nous n'avons rien à vous dire et encor moins à vous donner pour reconnoître la pitié que vous avez de nous. Voicy ce que nous pensons, c'est de prier le grand maître de nos vies qu'il ayt aussi pitié de vous en vous aimant toujours de plus en plus, à cause de votre bonne vie, exempte de faire ou de penser mal; et lorsque nous aprenons que quelqu'un de vous ayant assez gousté la terre, sera allé au país des âmes, nous ferons pour luy les prières que nous avons

coutume de faire, étant assemblez dans la sainte cabane, pour ceux qui nous ont fait du bien tandis qu'ils vivoient sur la terre. Voilà tout ce que notre souvenir de ce que vous avez daigné vous abaisser jusqu'à nous de la manière que nous venons de raconter, peut offrir à vos personnes saintes, ce que Jessous aime extrêmement, devant qui nous sommes si petits en comparaison de vous, qu'à peine nous daigneroit-il regarder, si vous ne le priez de ne nous pas mépriser entièrement.

Parce que nous ne sçavons pas faire parler *l'écorce blanche*, ni vous aller trouver pour vous faire entendre et voir comme notre voix est faite, nous avons emprunté le secours de nos Pères qui nous instruisent, pour vous raconter ce que le conseil de notre nation Huronne assemblé désire que vous apreniez.





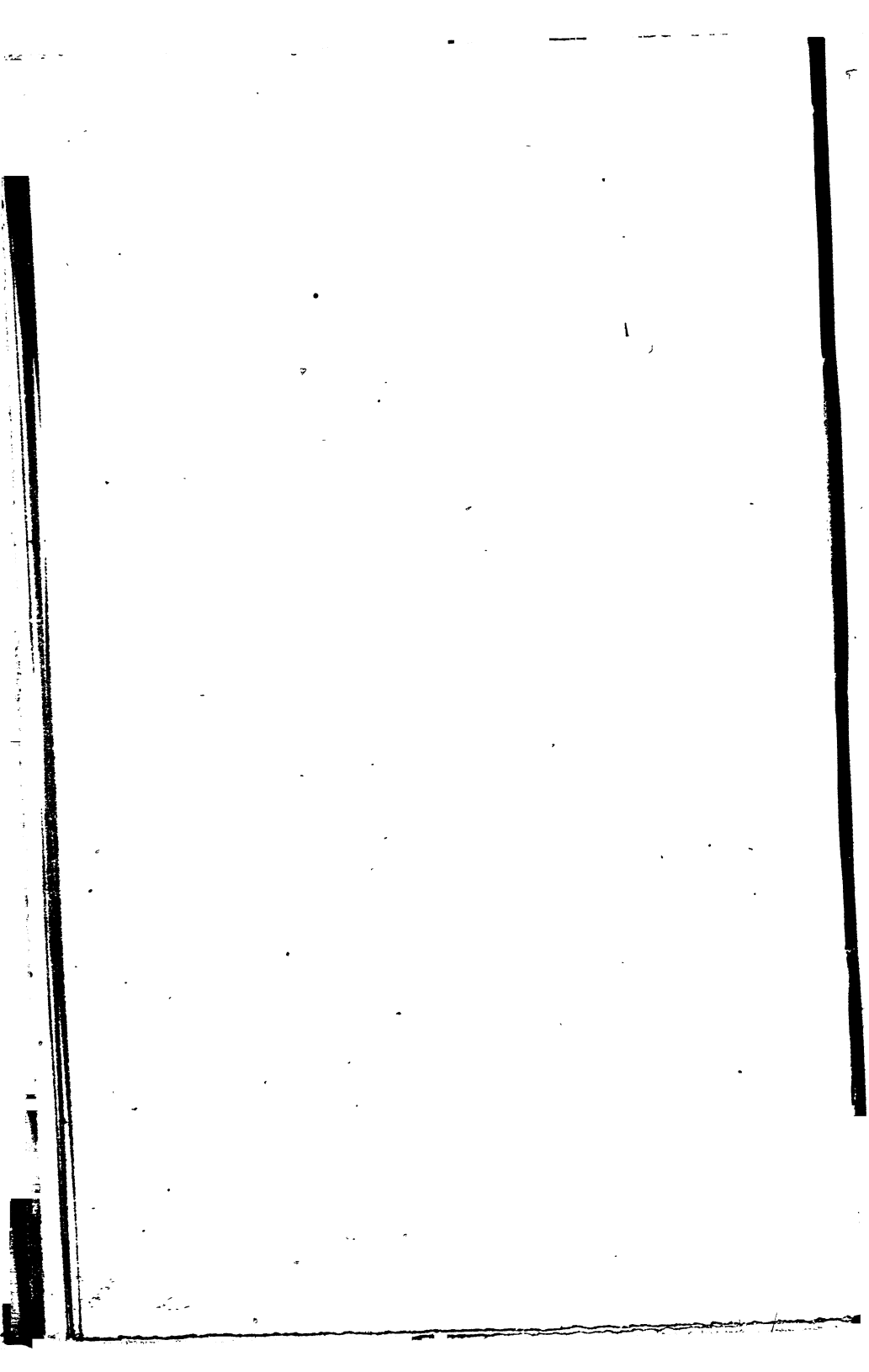
r  
.  
3  
e  
s  
n-  
si  
  
e,  
ne  
os  
sil

LETTRES

DES

ABNAQUIS.

—  
1692-1749.



VOEU DES SAUVAGES ABNAQUIS  
DE LA MISSION DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES,  
EN LA NOUVELLE-FRANCE.



URÉREDA nigaoussenana pita ouerighian Mari nek-  
kouambi pakitinemourenena pita ouerighek oue-  
tinnemeg, kichi koureremanbanik nesesissena-  
nouak kichi kouredamenesa anir egmanoua  
apakitiniganouam. Ourereda nekkouambi pakiti-  
nemoureg niouna anneghe oueoueremeregheban ereghikkoui  
kechahanchian, nederitehansibenehouhouban amante oua ara-  
mikaoked, amante kegoué pakitinaoked, 'ne mina nedagatche-  
benouhouban, nekenokeresibenouhouhouban nederitehansibe-  
nouhouhouban : tebatebaou niounam anneghe pambatameg,  
nedaramikaouanna ouenitiannit nanouat oueouandamouk, kichi  
oueremegouanr sanghemanou Mariar. Ouderereman egmanoua  
Mari, pakitimaouaouiditch ouereremank, kichi oueouandamouk.  
Niouna dakki essema . . . . . endamoubbena, essema  
neoueoueredamouounena erekameghessihidit pambatami oue-  
ouandaghik, ni eritehansiegheban. Koureremibbena etto nek-

kouambi Mari pita sanghemanoueremegousian, meouiassis etto nekkouanbi neoueuouandamoubbena, netcheredamenena metchakameghessouingheban nedakkinouk eskoua epiéghe. Nekkouambi nekiktaouanna keneman nederangoumanna ouakenenan eri soughenebansieg : atchi kedérerebena kounemannin nhaghena. Ourereda pegoua nekkouanbi kegoussimis pakitine-mouréghe. Gherousitamaoueorakedtch nemittangousena sangmanoui François de Sales, oua nanouat kemiregoubban ouaghe. Nambi kemirerena nahaghéna io skouansou tpokoudiganiouitch askamioui eri mirereg nahaghena. Kia askamioui teberemine Mari ouerighian teberemat angeriak te avenambak. Pegekoun keouikoutemourebana. Ouridarakandamoussa khaghek kenemann Jésus ouridarakandatch nereouanganenouk dari amanteni tagouioui moussanrereg kia tai keneman tehari mehhinaeghé arambada askamioui io skouansou, Mari dari askamioui kheramiouitch nekerousouanganena neouikoutemeouanganena amanté askamioui teberemieg : amante askamioui moussantgikktoureg pounemaouine nereouanganenouk ouikoutemoureg<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La traduction de ce vœu des Abnaquis n'existe plus aux Archives d'Eure-et-Loir; nous ne savons même si elle a jamais existé, quoique l'abbé Brillon dise, dans ses notes, que *le vœu des Abnaquis avait été traduit en latin*.

## VI.

LETTRE DU R. P. BIGOT, JÉSUI TE, AU SUJET DU VŒU  
DES ABNAQUIS.

MONSIEUR,

J'ay receu aujourd'huy la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; je vous advoue que j'ay ressentuy une joye toute particulière en lisant le narré que vous avez pris la peine de mé faire de la manière dont on a receu dans vostre auguste église le présent et le vœu de nos pauvres Sauvages. On ne le pouvoit faire d'une manière plus obligeante et en mesme temps plus avantageuse pour ces nouveaux chrestiens; j'attend tout après cela de la protection de la Très-Sainte Vierge pour ces peuples éloignez. Je ne puis vous le dissimuler que je ressens un extrême désir de retourner au plus tôt à cette nation pour luy raconter moy-mesme la manière dont ses vœux ont esté receus aux pieds des autels de la Reyne du ciel, et les vœux qu'on a faits en mesme temps pour cette nation, afin d'obtenir pour elle de la Sainte Vierge une nouvelle ferveur. Je souhaite de tout mon cœur que ma santé me permette d'accompagner la réponse que vous avez dessein d'envoyer à ces chers Sauvages pour animer leur piété. En vérité, vostre illustre Chapitre fait bien connoistre par là la pureté de son zèle et l'unique désir qu'il a de faire glorifier la Sainte Vierge, recevant si obligeamment les vœux que les plus pauvres personnes présentent à la Sainte Vierge. Je prie de tout mon cœur l'auguste Mère de Dieu de récompenser le zèle de sa gloire qu'ont fait paroistre tous vos Messieurs dans cette action si charitable à l'égard de nos pauvres Sauvages; vous allez par là les gagner tout entière-

ment au service de Marie. Permettez-moy de présenter encore une fois mes respects à tout vostre illustre Chapitre et de le remercier pour mes chers Sauvages de toutes les bontez qu'il a pour eux.

Je suis, avec un profond respect, dans la participation de vos saints sacrifices ,

Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant  
serviteur en Nostre-Seigneur ,

JACQUES BIGOT ,  
De la Compagnie de Jésus.

A Paris, le 27 janvier 1692.

Au dos est écrit :

A Monsieur Monsieur PATTIN, chanoine, official et vicaire  
général, à Chartres.

## VII.

LETTRE DU R. P. BIGOT,  
JÉSUITTE MISSIONNAIRE DE NOUVELLE-FRANCE,  
AU CHAPITRE,  
POUR LA NATION DES ABNAQUIS,  
SUR LA LETTRE QUE LEUR AVAIT ÉCRITE LE CHAPITRE  
POUR LES ASSURER DES PRIÈRES DE L'ÉGLISE  
ET LEUR FAIRE ESPÉRER UN PRÉSENT DE RELIQUES.

MESSIEURS,

Nos chers Abnaquis ont été charmez de la lettre que vous leur avez fait l'honneur de leur écrire. Leurs gestes et leurs manières, quoyque sauvages, si vous aviez pu en être témoins, vous auroient persuadé de la sincérité de leur reconnoissance. Auparavant que de la tourner en leur langue, je l'ay lue et relue bien des fois pour y puiser cet esprit de ferveur et de zèle dont elle est animée, affin de le faire couler, autant qu'il me seroit possible, dans la version que j'en voulois faire. Permettez-moy, Messieurs, de vous le dire : je reconnois dans cette aymable lettre le vray caractère des fils aînez de la Sainte Vierge. Non, personne ne peut vous disputer cette illustre qualité, puisqu'enfin vous avez l'honneur d'estre les gardiens de ce saint temple, de ce temple si recommandable par son antiquité, bâti en l'honneur de cette incomparable Vierge qui devoit enfanter, mais bâti auparavant qu'elle naquît ; j'ose ajouter puisqu'elle vous choisit elle-même pour estre les dépositaires du plus précieus trésor que nous ayons d'elle. Je ne suis point surpris, Messieurs, que vous ne respiriez dans votre lettre que l'amour du fils et de la mère ; que vous tâchiez de l'inspirer à nos chers Sauvages, et d'unir ces deux amours dans

leurs cœurs : peut-on appartenir de si près à la mère sans avoir à cœur les intérêts du fils ? Je vous avoue, Messieurs, que je ne sçaurois vous marquer autant que je le souhaiterois les sentiments sincères d'estime et de respect que j'ay pour vous : je peux bien vous dire que mon cœur a beaucoup plus de part que ma plume à ce que je me donne l'honneur de vous écrire. Mais de quelle utilité vous peut être toute l'estime qu'a pour vous un pauvre missionnaire à un bout du monde, lorsque cette vie si exemplaire et si religieuse que vous menez vous attire l'estime et l'approbation de tous ces concours de peuples qui vont continuellement honorer vos sacrez dépôts. Au moins me satisfay-je un peu moy-même en cela, vous marquant, de l'unique manière dont je le peux, l'extrême reconnoissance que j'ay en mon particulier de l'honneur que vous faites à nos Abnaquis. Ils attendent avec impatience le magnifique présent que vous avez la bonté de leur faire. L'on a conseillé à mon frère de ne nous l'envoyer que l'année prochaine, de peur qu'il ne tombast entre les mains des Anglois nos ennemis. Lorsque nos chers chrétiens l'auront reçu, ils vous en remercieront eux-mêmes, et je ne seray pour lors que leur interprète. En attendant que j'aye l'honneur de vous écrire, permettez-moy de vous demander un peu de part dans vos prières, surtout lorsque vous célébrerez les saints mystères, dans la sainte et vénérable maison de votre grande reine, et de vous assurer tous en particulier, de toute la sincérité de mon cœur, que je suis, avec un très-profond respect,

Messieurs,

votre très-humble et très-obéissant  
serviteur,

V. BIGOT,

De la Compagnie de Jésus.

En la mission de St François de Sales, proche Sillery,  
7 octobre 1692.

---



## VIII.

LETTRE DU R. P. BIGOT, JÉSUI TE DE LA NOUVELLE-FRANCE.

MESSIEURS,

Je souhaitterois que vous eussiez vous-mesmes esté témoins des sentiments de respect, de dévotion et de tendresse avec lesquels vostre précieux don a esté reçu par nos Abnaquis. J'ay esté assés heureux pour en estre moy-mesme le porteur, retournant de France à ma chère mission. Le peu de seureté qu'il y avoit à l'envoyer me l'avoit fait retenir en France jusqu'à mon départ; mais je crus le pouvoir risquer en m'embarquant moy-mesme, et je ne doutay point qu'il ne me dust estre comme une sauvegarde contre tous les dangers de la mer. Dès que je fus arrivé à Québec, nos Sauvages chrestiens de cette mission, qui en est éloignée environ de deux lieues, m'y vinrent trouver; ils firent paroître une joye toute particulière lorsque je leur dis que j'avois apporté avec moy le saint présent qu'ils attendoient avec tant d'impatience. Dès le lendemain, je partis de Québec avec nos chers Sauvages pour venir disposer icy le lieu le plus honorable de nostre chapelle, où je souhaittois placer vostre précieux présent. De vous exprimer, Messieurs, les sentimens de tendresse et de dévotion qui accompagnèrent cette cérémonie, c'est ce que je ne puis faire moy-mesme qui en ay esté le témoin.

Ce n'est plus moy maintenant qui vais vous parler, Messieurs, je ne suis que le secrétaire et l'interprète de nos fervens chrestiens, qui veulent eux-mesmes vous répondre. Je m'en vas donc vous faire une copie de ce qu'a dicté leur orateur, et

qui leur a esté ensuite relue dans leur conseil <sup>1</sup>. J'y ajouteray l'interprétation avec toute la fidélité qui me sera possible ; la fréquente composition des mots qui se trouvent en cette langue et qui n'est point dans la nostre, ne permettant pas quelquefois qu'on les puisse rendre dans toute leur force. Je vous avoue, Messieurs, que je me trouve infiniment honoré de la commission dont je suis chargé, me flattant qu'elle me procurera au moins un peu de part dans le souvenir de tant d'illustres serviteurs de la Très-Sainte Vierge et qu'ils la prieront un peu pour moy : c'est la grâce que vous demande instamment celui qui est, avec un très-profond respect,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur  
en Notre-Seigneur,

JACQUES BIGOT,

De la Compagnie de Jésus.

A la mission de S. François de Sales,  
ce 27 octobre 1694.

Au dos est écrit :

A Messieurs, Messieurs le Doyen et les Chanoines de Notre-Dame de Chartres,

à Chartres.

<sup>1</sup> Comme nous l'avons dit dans notre Introduction, cette copie n'existe plus aux Archives d'Eure-et-Loir ; mais nous pensons qu'elle ne parvint jamais à Chartres, et du reste les nouvelles lettres de remerciement de 1699 (n° X) doivent reproduire exactement celles annoncées par le P. Jacques Bigot.

## IX.

LETTRE DU R. P. BIGOT,  
JÉSUITE, DIRECTEUR DE LA NATION DES ABNAQUIS,  
AU CHAPITRE DE CHARTRES,  
EN REMERCIMENT DE L'ASSOCIATION DE CETTE NATION AUX PRIÈRES  
DE L'ÉGLISE,  
ET SUR L'ENVOY D'UN COLLIER OU CEINTURE DE PORCELAINE  
FAITE PAR CES SAUVAGES  
EN L'HONNEUR DE LA SAINTE VIERGE.

MESSIEURS,

Je ne sçaurois penser qu'avec des sentimens d'une extrême reconnaissance à la grâce que vous avez faite à nos chers Abnaquis, et rien ne me paroît plus capable d'entretenir leur ferveur que de leur remettre devant les yeux cette sainte association qui les unit à vous, cette sainte union que vous avez bien voulu contracter avec eux. Il y a trois ou quatre mois que, trouvant ici leur réponse à l'obligeante lettre que vous leur avez fait l'honneur de leur écrire sur cela, la pensée me vint de la renouveler et de vous la renvoyer, avec un nouveau présent pour la Très-Sainte Vierge. Lorsque je la leur proposai, ce fut un applaudissement si général qu'il ne me laissa aucun lieu de douter que je ne leur fisse un extrême plaisir. Ils ne pensèrent donc plus qu'à faire un collier de porcelaine, le plus magnifique, disoient-ils, qui se fût jamais fait, et à fournir aux meilleures ouvrières du village, que l'on choisissoit pour cela, tout ce qu'il faudroit pour le bien exécuter. Pour ce qui est des paroles qui devoient y estre écrites, je leur en donnai un modelle, et c'est tout ce que j'ai pu contribuer de ma part

avec la version françoise, que j'ai faite, ce me semble, avec la dernière exactitude; notre langue me paroissant plus capable que la latine des tours de la langue Abnaquie. Je vous supplie donc, Messieurs, au nom de tous nos fervens chrétiens, de vouloir bien encor offrir à la Sainte-Vierge ce petit présent: quoiqu'il n'ait rien que de sauvage, elle y verra parfaitement leurs cœurs et tous les sentiments d'amour et de tendresse dont ils sont pénétrés en le lui offrant. Nous le lui avons déjà offert ici, le mettant aux pieds de la statue, pendant deux neuvaines entières, durant lesquelles, outre les prières extraordinaires que l'on faisoit tous les jours pour vous, l'on chantoit l'*Inviolata* en musique à la fin du saint sacrifice de la messe. Nous implorions tous ensemble pour vous, Messieurs, le secours et la protection de votre grande reine; et de mon côté, rempli que j'estois d'une sainte joye, je la suppliois du meilleur de mon cœur de vous faire sentir l'effet de nos vœux et de nos prières, par un accroissement et un renouvellement de ferveur en son saint amour. Entre les deux neuvaines, dont la première commença le jour de l'Assomption et la seconde le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, et qui finirent toutes deux le lendemain de l'octave de ces deux festes, nous fimes un service solennel pour les deffunts de votre illustre corps, affin de vous marquer que notre reconnoissance vous accompagnera jusqu'au tombeau et au-delà du tombeau même, par nos prières et par nos vœux. Ces saintes actions se font avec tant de modestie, de ferveur et d'exactitude pour le chant, que les personnes qui en sont témoins ne peuvent souvent retenir leurs larmes en y assistant. Peut-être que vous-mêmes, Messieurs, tout acoutumez que vous soyiez à entendre chanter juste, vous seriez surpris de voir que des Sauvages soient capables d'une si grande exactitude dans le chant, et que, dans la variété des chants qui composent par exemple la messe des Morts, dans ceux que l'on fait après la messe sur la représentation, ils suivent la note aussi exactement que s'ils avoient des livres devant les yeux. Tout se chante en leur langue, excepté ce qu'ils répondent en latin au célébrant. Les femmes

surtout ont de très-belles voix, aussi douces et plus fortes que la voix des femmes françoises. Le chœur des hommes prend la basse, lorsque l'on chante quelque motet à trois ou à quatre parties; et toutes les autres parties sont soutenues par plusieurs voix égales de femmes, qui s'accordent parfaitement et qui ne s'écartent pas le moins du monde de leur ton, dans les reprises même des chants, après quelque repos. Vous me pardonnerez bien, Messieurs, une si longue digression, qui vous fera un peu connoître les personnes que vous avez bien voulu honorer au nom de vos frères. Mais je compterois peu sur ces qualitez naturelles et je ne croirois pas qu'elles les dussent rendre dignes de l'honneur que vous leur faites, si elles ne le méritoient un peu d'ailleurs. Si vous voyiez, Messieurs, leur ferveur, leur innocence et leur éloignement extrême qu'ils ont des moindres petites fautes, leur docilité pour nos saints mystères, leur modestie en y assistant, leur application continuelle à penser à Dieu, leur amour pour Jésus-Christ crucifié et pour sa très-sainte Mère, qui va très-souvent jusqu'à une extrême tendresse, un désir héroïque des souffrances en quelques-uns jusqu'à donner des marques sensibles de leur joye lorsqu'ils souffrent le plus, enfin toutes les marques de prédestination qui accompagnent ordinairement leur sainte mort; je suis sûr que vous seriez sensiblement touchés d'un spectacle si doux et si consolant. C'est aussy là, Messieurs, la consolation des missionnaires parmi les petites peines qui sont jointes à leur emploi : et c'est par là que Notre Seigneur les y soutient. Oserois-je, Messieurs, vous demander une grâce, c'est de le remercier pour moi de l'honneur qu'il m'a fait de m'appeler dans ces missions et de m'y conserver depuis près de vingt ans, quelque éloigné que je sois de la ferveur et de la vertu de tant de braves et de saints missionnaires qu'il y a occupez et qu'il y occupe encore maintenant. Pouvez-vous aimer et estre unis si étroitement avec les enfants, sans vous intéresser un peu pour leur Père et pour leur missionnaire? Comptez, s'il vous plaît, Messieurs, que je n'aurai pas moins de reconnaissance qu'eux de la grâce que vous me ferez, et que tous les jours de ma vie

je me souviendrai de vous, dans le temps le plus précieux de la journée, à l'autel, y célébrant nos adorables mystères.

Je suis, de tout mon cœur et avec un très-profond respect,

Messieurs,

votre très-humble et très-obéissant serviteur,

V. BIGOT,

de la Compagnie de Jésus.

De la mission des Abnaquis, proche Québec,  
25 septembre 1699.

Au dos est écrit :

A Messieurs Messieurs les Doyen et Chanoines du très-illustre  
Chapitre de Notre-Dame de Chartres.

---

X.

VERSION DE LA RÉPONSE DES ABNAQUIS  
DE LA MISSION DE SAINT FRANÇOIS DE SALES,  
A L'OBLIGEANTE LETTRE ET AU PRÉSENT QU'ILS AVAIENT REÇUS  
DE MESSIEURS LES DOYEN ET CHANOINES  
DU TRÈS-ILLUSTRE CHAPITRE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES.

Misimus renovare cum eis amicitiam et  
societatem pristinam.

(MACHAB. L. I. C. 12. V. 10.)

Nous vous saluons d'ici où vous estes, nous vous saluons  
cent et cent fois, seigneurs, illustres serviteurs de Marie, la-

quelle, estant toujours Vierge, n'a pas laissé d'enfanter le grand Dieu qui gouverne le ciel et la terre. Nous vous saluons cent et cent fois très-humblement, nos seigneurs et nos pères, car enfin il n'appartient pas à nous de vous appeler nos frères, quoique vous vouliez bien nous honorer de cette qualité. Et comment, illustres serviteurs dans la maison de Marie, serions-nous dignes de vous appeler nos frères, nous qui nous jugeons même indignes de vous nommer nos seigneurs et nos pères. Que l'on est digne de compassion lorsque l'on ne trouve point de paroles qui répondent parfaitement à la grandeur des sentimens du cœur ! Nous avouons que notre langue ne nous en fournit point d'assez énergiques pour peindre vivement à vos yeux la grandeur de nos sentimens ; soit que peut-être on ne se soit pas encore avisé de vouloir dire en notre langue ce que nous voudrions dire, soit qu'en effet elle n'ait pas eu de termes capables d'exprimer la force de nos pensées. Nos seigneurs et nos pères, tout iroit le mieux du monde, si au lieu de nos foibles paroles nous pouvions vous envoyer nos cœurs mêmes, afin que vous pussiez y voir à découvert les sentimens sincères d'estime et de reconnaissance qu'ils ont pour la grâce et l'honneur que vous nous faites.

Grâces au ciel, ce que vous nous envoyez, ce je ne sçai quoi d'infiniment précieux est arrivé. Dieu sçait quels espaces de terres et de mers il lui a fallu traverser pour arriver ici ! Il y avoit bien longtêmps que nous l'attendions avec empressement.

Dès le moment que nous fûmes avertis de la grâce que vous vouliez bien nous faire, tous nos regards et nos pensées se tournèrent toujours avec empressement du côté de la France, sans qu'il nous fût possible de les détourner ailleurs le moins du monde ; comme si dès ce moment nos cœurs eussent esté dans le lieu où l'on gardoit le précieux trésor que nous attendions avec impatience. Mais qui pourroit dire les craintes dont nous estions quelquefois saisis, en faisant réflexion au peu de seureté et aux méchantes coutumes de la mer. Hélas ! peut-être, disions-nous, que la mer nous enlèvera notre précieux trésor et qu'il ne viendra pas jusqu'à nous ! Mais enfin, grâces au ciel,

il est arrivé ; grâces au ciel , nous avons le bonheur de le voir de nos yeux et de lui rendre nos devoirs. Soyez donc le bien venu , illustre don des fils aînés de Marie , dans lequel paroît très-évidemment la bonté qu'ils ont pour nous , pour nous qui en sommes infiniment indignes.

Pour ce qui est de votre lettre , nos seigneurs et nos pères , de quelle agréable surprise ne nous combla-t-elle pas ! De quelles paroles choisies n'est-elle pas composée ! Cela va jusques à l'admiration. Vos discours n'ont rien des discours humains : ce sont des discours venus du ciel , par lesquels vous voulez nous donner de l'esprit , à nous qui n'en avons point. Qui pourroit exprimer le plaisir que nous prenons à les entendre , ces célestes discours , lesquels de si loin vous faites passer doucement dans nos cœurs ; nous les y conserverons avec soin tandis que nous vivrons. Non , il ne nous échapera pas la moindre chose de tout ce que vous dites. Nous les laisserons en leur entier à nos enfants , par héritage , afin qu'en les entendant et en se les redisant les uns aux autres , ces paroles qui vous sont venues du ciel , elles leur servent de règle et de conduite.

Il est vrai , nos seigneurs et nos pères , que nous aimions Marie , qui est vierge et mère ; il est vrai que nous l'honorions sincèrement : mais il nous semble que tout à coup la surprise que nous causent vos admirables paroles augmente l'ardeur de notre amour pour notre bonne maîtresse. Nous lui consacra mes , il y a quelques années , notre village , nos personnes et enfin tout ce que nous sommes. Nous lui renouvelons tous les ans cette donation le jour qu'elle fut portée au ciel en corps et en âme<sup>1</sup>. Nous faisons maintenant une prière à notre Père , lui qui prend la peine de vous écrire nos foibles paroles ; nous le prions de vouloir bien encor vous envoyer la Donation que nous avons faite à Marie : et vous , nos bien aimez seigneurs et pères , lorsque vous l'aurez reçue , nous vous supplions de la présenter à Marie , car enfin nous nous persuadons qu'elle la regardera plus favorablement , qu'elle la recevra avec plus d'inclination , lui

<sup>1</sup> Voir la pièce suivante.



estant présentée par vous qui estes ses favoris. Mais nous vous demandons instamment une grâce ; ne nous la refusez pas : appliquez et faites toucher ce papier, dans lequel est écrite cette donation que nous faisons à Marie, où vous applicâtes le précieux don que vous nous envoyez : peut-être que de là il transpirera jusqu'à nous une nouvelle ardeur qui augmentera notre amour pour notre princesse et la vôtre.

Mais, à propos, comment pourrons-nous reconnoître vos bienfaits, nos très-honorez pères, nous qui sommes indignes d'être écoulez ? A la vérité, nous prions pour vous, nous faisons des vœux continuels à Marie en votre faveur, peut-être qu'elle nous écoutera ; ses chers favoris pour lesquels nous la prions nous rendront dignes d'être exaucez. A propos, nous avons de nous-mêmes, sans le chercher ailleurs, ce qui nous rend dignes d'être écoulez, estant étroitement unis avec vous qui avez bien voulu que nous fissions communauté de prières et de bonnes œuvres. Comment donc, ne faisant plus qu'une même chose avec des personnes si dignes d'estre exaucées, ne le serions-nous pas ? Ainsi, ne trouvant pas auparavant dans nous-mêmes de quoi reconnoître vos bienfaits à notre égard, vous suppléez à notre défaut ; vous nous le fournissez, vous nous dignifiez par cette étroite union que vous faites de nous à vos personnes, et c'est par là même que vous pouvez tirer quelque avantage des prières et des vœux que nous faisons pour vous.

Voilà ce que nous avons à vous dire, nos seigneurs et nos pères, qui part du fond de nos cœurs. Nous aurons toujours devant les yeux toutes vos saintes instructions ; nous conserverons précieusement le précieux trésor que vous nous avez envoyé ; les pierres précieuses ne nous seront rien en comparaison.

Enfin, voilà ce que vous disent les Abnaquis qui ont pour père et patron saint François de Sales, et qui sont pleins de sentimens de reconnaissance à votre égard ; vous les entendez tous ici, puisque c'est leur sentiment commun et qu'ils vous parlent tous ensemble : nous vous souhaitons de longues années, nos seigneurs et nos pères ; que votre illustre Princesse

vous comble tous les jours de nouvelles faveurs. C'est ici que nous finissons de vous parler. Que ce Collier, joint à nos parcelles, les affermisse !

## DONATION

QUE LES ABNAQUIS DE LA MISSION DE S. FRANÇOIS DE SALES  
RENOUVELLENT TOUS LES ANS A LA SAINTE-VIERGE,  
LE JOUR DE L'ASSOMPTION,  
AVANT DE PORTER SON IMAGE DANS LEUR VILLAGE.

Grande Marie, que la terre et le ciel nous entendent et nous soient témoins de la sincérité de nos sentimens à votre égard. Que tous vos favoris rassemblés dans le ciel nous entendent et nous sachent bon gré de ce que nous les imitons ; qu'ils nous soient témoins comme nos cœurs s'accordent avec nos paroles. Mais que Jésus, notre Seigneur et notre Dieu, nous avoue de notre sincérité, lui qui a voulu que vous le gouvernassiez dans son enfance, l'ayant mis au monde d'une manière singulière ; lui qui vous a fait la maîtresse universelle de toutes choses et qui vous fait reconnoître pour telle par tout l'univers, comme si en effet il vous avoit mis entre les mains son souverain domaine. C'est lui-même, ce grand Jésus, lequel nous reconnoissons pour notre Seigneur, que nous voulons qu'il nous avoue de la sincérité de nos sentimens ; puisqu'enfin il pénètre jusqu'au fond de nos cœurs et qu'il voit que nous n'avons tous qu'une même pensée, qui est que vous soyez pour toujours notre Dame et notre Reine. Mais vous-même, Marie, entendez-nous du ciel où vous estes, de la droite de votre fils où vous brillez avec un éclat incomparable, entendez-nous et nous avouez de tout ce que nous allons vous dire.

Marie, illustre Dame, unique et incomparable vierge qui estes la mère d'un Dieu, il y a longtems que nous attendons avec impatience l'heureux jour auquel nous devons tout de bon vous choisir pour notre Dame, ne l'ayant esté jusqu'à présent que d'une manière obscure et peu sensible. Prenez donc maintenant possession de nos personnes et de ce que nous avons ; nous vous faisons la maîtresse de notre village : c'est la pensée que nous avons en y portant votre image. Si, pendant que l'on vous y portera, vous y faites rencontre dans les cabanes de quelque chose qui fasse l'objet de votre aversion, éloignez-l'en au plus tôt. Que la colère, la désunion, la médisance, l'impureté, l'ivrognerie, que tout ce qu'il y a de monstres de péchez, dès le moment qu'ils sentiront les approches de votre illustre marche, prennent incontinent la fuite et cessent leurs poursuites ; qu'il ne soit pas dit que le démon gâte une terre qui vous appartient. Ne dédaignez pas de demeurer avec nous, puisqu'en vous possédant, nous aurons en même temps toutes les vertus qui vous accompagnent et qui se trouvent partout où vous estes : la douceur, l'union, la charité, la docilité. N'ayez point de répugnance de demeurer avec nous, grande et illustre Dame ; quoique vous soyiez au milieu de nous, vils et méprisables que nous sommes, votre beauté et votre grandeur n'en seront nullement obscurcies ; au contraire, notre bassesse et notre misère leur donneront un nouvel éclat, comme l'on voit que ce qui est beau de soi-même paroît encor plus beau, estant mis auprès de quelque chose désagréable et difforme.

Voilà ce que nous disons, notre grande Princesse : plût à Dieu que nos paroles fussent gravées sur quelque pierre bien dure, afin qu'elles ne s'effaçassent jamais ! Mais, peuvent-elles s'évanouir et se perdre estant écrites dans nos cœurs ? Les cœurs tendres de nos plus petits enfants en sont déjà imprimés : ils les feront passer à nos descendans, en leur apprenant combien nous vous aimions et comme nous vous reconnoissions pour notre reine ; et ainsi notre exemple leur servira dans la suite des temps de pressant motif pour vous aymer et pour vous reconnoître aussi pour leur princesse.

Malheur à celui qui gâtera notre affaire et qui s'éloignera des sentiments, lesquels nous avons pour vous, que nous reconnoissons pour notre Dame. Que les rivières tarissent plutôt; cesse plutôt le soleil d'éclairer; que toutes choses finissent plutôt qu'il soit dit que nos descendans cessent de vous aimer et de vous reconnoître pour leur princesse. Ayez donc de l'amour pour nous, Marie, notre grande reine; attirez sur nous la bienveillance de votre fils: puissions-nous quelque jour estre témoins de votre incomparable gloire à tous deux. ~~Ainsi~~ Quisse-t-il arriver!

## IX.

## LETTRE DU CHAPITRE DE CHARTRES.

Gavisi sumus valde quoniam audivimus  
fratres nostros ambulare in veritate sicut  
mandatum accipimus à patre.

(S. JOAN. Ep. 2. V. 4.)

Mon Très-Révérend Père, Pour réponse à celle que vous nous avés fait l'honneur de nous écrire, du 25 septembre 1699, nous vous dirons que nostre joye a esté parfaite, lorsque nous avons appris le progrès que nos frères les Abnaquis font dans la perfection et piété chrestienne, par les exemples et instructions salutaires d'un missionnaire aussi zélé que vous. Quelle satisfaction plus grande peut recevoir une compagnie de prestres et de chanoines, qui désirent avec empressement de voir étendre le royaume de Jésus-Christ de plus en plus chés les nations barbares, et d'apprendre les progrès merveilleux que la grâce

toute-puissante de notre Rédempteur opère dans l'esprit et dans le cœur de ses nouveaux fidèles, qui sont d'autant mieux préparés à recevoir les impressions célestes de la grâce que le Saint-Esprit ne trouve en eux aucun obstacle, étant dégagés de toutes les affections terrestres, et de qui l'on peut dire que n'ayant rien ils possèdent tout : *beatus populus, cujus Dominus ejus.*

Nous avons reçu, mon Très-Révérend Père, avec beaucoup de satisfaction, le présent que nos frères en Jésus-Christ nous ont envoyé, et nous avons jugé par cet ouvrage qu'il n'y avoit rien de sauvage dans leur esprit et dans leur art. Tous les peuples de cette ville ont été ravis de le voir et l'ont admiré. Nous l'avons dédié et consacré en l'honneur de Marie, notre illustre dame et princesse, qui, je m'assure; l'aura accepté avec autant de plaisir que si c'étoit leurs personnes et leur cœur même. Nous avons aussi recommandé nos frères les Abnaquis et leur zélé pasteur aux prières publiques et saint sacrifice de tous nos Messieurs pendant plusieurs jours consécutifs; et pour reconnaissance de leur bienveillance envers nous, nous avons jugé à propos de leur envoyer la figure et l'image de cette incomparable Vierge, ad instar de la nostre, quoique différente pour la matière, qui dans nostre église souterraine est de bois seulement, au lieu que celle que nous leur envoions est d'argent et portatifve, espérant que la mémoire du nom de Marie et le souvenir de ses bienfaits leur sera toujours présent. Nous croions que le R. P. Bouvard leur aura appris, étant Chartrain, qu'avant la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ, cette image de Notre-Dame de Chartres fut taillée et dédiée à la Vierge qui devoit enfanter et mise dans une grotte qui est à peu près dans la même place où elle se voit aujourd'hui. Saint Potentian, second évêque de Sens, que l'apostre saint Pierre avoit envoyé en France, s'arresta à Chartres, où il bénit cette image et prit occasion de ces paroles, *Virgini parituræ*, pour annoncer la foy aux Chartrains, comme fit saint Paul à Athènes, à l'occasion d'une figure ou d'un autel où étoit écrit : *Ignoto Deo.* Voilà ce que nos traditions nous apprennent. Que si cette figure

a les yeux fermés et ceux de son fils ouverts <sup>1</sup>, si elle paroît noire et grossière, ce sont des sujets de réflexion et d'une belle morale que nos nouveaux chrétiens peuvent apprendre de vous, mon Révérend Père, et du Père Bouvard à qui nous envoyons, comme à vous pareillement, des estampes de nostre chapelle de sous-terre; et vous les distribuerés, selon vostre prudence, à qui vous jugerés le plus à propos. Nous vous dirons enfin, mon Très-Révérend Père, que nous avons esté grandement édifié de toutes les merveilles qu'il plaist au Seigneur d'opérer sur l'esprit et dans l'âme de nos frères en Jésus-Christ. Cette douce harmonie dont vous nous faite le récit est un avant-goust des joyes du paradis que possèdent les bienheureux. Et moy qui ay l'honneur de vous écrire, par ordre de la Compagnie, m'acquittant en cela d'une obligation attachée au devoir de ma dignité, je suis tesmoin oculaire et auriculaire de cette vérité, que j'ay confirmée en plein Chapitre, advouant que je n'ay rien entendu en France ny ailleurs de si doux ny de si mélodieux, lorsque j'étois en l'isle de Montréal, à Ville-Marie, avec Messieurs de Saint-Sulpice, en qualité de missionnaire, connu des Sauvages de la montagne par le nom d'Atteriatta. Voilà tout ce que nous pouvons vous dire pour le présent, vous priant instamment de ne nous pas oublier, mais de nous recommander à Dieu très-souvent. Que si nous avons de la considération et affection pour nos frères les Abnaquis, vous pouvez juger, mon Très-Révérend Père, quelle est la distinction que

<sup>1</sup> M. Doublet de Boisthibault, en publiant cette lettre de M. de Mihardouin, a ajouté que ces explications sur l'image de la Vierge tranchaient la question de savoir si l'ancienne statue du Pèlerinage de Notre-Dame de Chartres avait les yeux *ouverts* ou *fermés*. Cette affirmation nous semble bien hardie. M. de Mihardouin n'est ni le premier ni le seul qui ait dit que la Vierge avait les yeux fermés; mais en même temps nous voyons que plusieurs dessins des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles la représentent les yeux ouverts. Devant une pareille divergence d'opinions, le doute est, ce semble, bien permis, et quant à nous, nous adoptons entièrement l'avis de l'auteur de la note insérée à la suite du *Livre des Miracles*, p. 314.

nous faisons de celui qui en est le père et le pasteur ; nostre plus grand plaisir sera toujours de vous en donner des marques dans les occasions qui s'en présenteront, aussi bien qu'au R. P. Bouvard, étant, avec beaucoup de sincérité, très-affectionnés aux pères et aux enfants.

Les Doyen, Chanoines et Chapitre de N.-D. de Chartres.

VAILLANT-DEMIARDOUIN,

Chancelier et Chanoine de la même église.

Au dos est écrit :

Au très-révérend père, le révérend père Bigot, Directeur et Missionnaire de la nation des Abnaquis, et aux Abnaquis.

---

XII.

LETTRE DU R. P. BIGOT.

---

MONSIEUR,

Il est trop juste qu'après m'estre donné l'honneur d'écrire à votre illustre Compagnie <sup>1</sup>, je vous remercie en particulier de toutes les amitez que vous voulez bien me faire, en vous acquittant de la commission dont elle vous avoit chargé. Je vous en suis extrêmement obligé et vous en remercie de tout mon cœur ; que ne puis-je vous en marquer toute la reconnoissance

<sup>1</sup> Cette lettre est aujourd'hui perdue.



que j'en ay? En vérité, l'on ne peut rien de plus obligeant que ce témoignage si authentique que vous donnâtes de nos chers Abnaquis dans une si illustre assemblée. Mais qu'en diriez-vous donc, Monsieur, si vous les entendiez, maintenant que l'on peut dire qu'ils chantent juste, au jugement même des personnes qui sçavent ce que c'est que la musique? car, enfin, lorsqu'en allant en guerre, ils passèrent par Monréal, ont-ils eu le bonheur d'estre entendus de vous, à peine commençoient-ils à chanter en deux parties, et ils chantent maintenant à plusieurs parties; outre que leurs voix qui sont assez douces d'elles-mêmes, n'estoient pas encore dégagées comme elles le sont maintenant par l'exercice qu'ils ont eu depuis. Nous faisons ce que nous pouvons pour entretenir nos chers néophytes dans la ferveur et dans la dévotion, et ces chants, pour lesquels ils ont beaucoup d'inclination et de disposition naturelle, y contribuent beaucoup. Ne sommes-nous pas trop heureux, Monsieur, et ne devons-nous pas rendre des actions de grâce éternelles au grand maître qui nous a mis dans les emplois où nous sommes? Aidez-moy, s'il vous plaît, à l'en remercier. Votre nom Iroquois ne m'est pas inconnu, non plus que votre personne; c'est une extrême joye pour moy d'apprendre de vos nouvelles et de vous voir dans un si illustre corps. Celle que vous nous fites l'honneur de nous écrire en 1700 ne nous a point esté rendue; nous ne reçumes en ce temps-là que les lettres de M. d'Ormeville, qui estoient, à ce que j'en juge maintenant, le duplicata des vôtres.

Je seray toujours, avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

V. BIGOT,  
de la Compagnie de Jésus.

De la mission de S. François de Sales,  
le 11 octobre 1702.



Au dos est écrit :

A Monsieur, Monsieur Vaillant Demihardouin, Chancelier et  
Chanoine du très-illustre Chapitre de N.-D. de Chartres.

A Chartres.

---

XIII.

LETTRE DU P. JOSEPH AUBERY, JÉSUI TE,  
AU NOM DES ABNAQUIS DU CANADA,  
DEMANDANT LA CONTINUATION DE L'UNION ET ADOPTION  
DE CES PEUPLES  
A L'ÉGLISE DE CHARTRES.

---

MONSIEUR <sup>1</sup>,

Il y a une soixantaine d'années environ que votre illustre  
Compagnie voulut bien contracter une union d'adoption, par  
laquelle elle regardoit la nation *Abnakise* du Canada comme ses  
frères, quoique les chefs de cette nation, n'osant pas s'élever  
si haut, se contentassent et se trouvassent infiniment honorez  
et avantez d'estre de cette illustre Compagnie les enfants. Elle  
leur envoia dès lors une chemise d'argent en reliquaire. Pour  
respondre à cet honneur et ce bonheur, cette nation, quelques  
années aprez, n'ayant rien de plus précieux que ce qu'on appelle

<sup>1</sup> Cette lettre est écrite au Doyen du Chapitre de Chartres, comme au  
chef de cet illustre corps.

de la porcelaine, qui est icy leur argent et leur or, on en composa un collier de onze rangs environ et de six pieds aussi environ de longueur, orné autant qu'ils le peuvent de porc-épi; on l'enferma dans une boîte d'écorce travaillée autant délicatement qu'on le peut en cette matière; et avant de l'envoyer à votre illustre Compagnie, feu le R. P. Vincent Bigot, supérieur alors de la mission, l'exposa dans l'église pendant huit ou neuf jours pour, par les prières que firent les Sauvages, la Sainte-Vierge eust pour agréable l'union que l'on prétendoit renouveler et affermir pour toujours avec le Chapitre de Chartres. Le présent fut envoyé et vous eustes la bonté d'y répondre magnifiquement par une image de la Sainte-Vierge d'argent, toute semblable à celle que vous conservez dans votre église souterraine. Il y a maintenant 49 ans, et il y en aura 50 au printemps, selon que le marque la lettre de feu M. d'Ormeville, alors chanoine à Chartres, député par le Chapitre pour écrire au dit feu le R. P. Vincent Bigot : j'étois avec luy en la mission, et ce fut cette année que je dis ma première messe, laquelle j'ay de nouveau célébrée hier pour la deuxième fois, après 50 années de prestrise et de mission.

C'est cette union que nos chefs, au nom de toute la mission, veulent à présent renouveler. Il est vray que vos présents exposez dans l'église leur en rappellent continuellement la mémoire, mais ils veulent la rafraîchir, et comme si elle estoit faite de nouveau, ils demandent que je vous le témoigne. S'ils avoient quelque chose de précieux, ils l'enverroient comme leur lettre; de la porcelaine vous en avez déjà un et il ne seroit d'aucune utilité : ils vous prient donc que vous aiez la bonté de regarder cette lettre comme une marque très-sincère et authentique des sentiments de leurs cœurs, pour que vous, Monsieur, et tous les Messieurs de votre Compagnie les veuillent bien continuer de regarder et d'aider comme leurs enfants spirituels. Et, en effet, j'attribue à vos prières, en partie, que toute cette nation en la mission où je suis, aye fait un progrès considérable dans l'esprit du Christianisme, que ce soit la plus fidelle et attachée, et au service de Dieu et à celui du Roy.

Je vous prie donc, Monsieur, comme à la teste du Chapitre de votre illustre Compagnie, de recevoir cette parole, de la présenter à vos Messieurs et d'écouter favorablement la prière de cette nation de S. François des Abnakis et de leur missionnaire, qui a l'honneur d'estre, quoique inconnu, avec un profond respect, en union de vos Saints Sacrifices et de ceux de vos Messieurs,

Jos. AUBERY,  
de la Compagnie de Jésus,  
Missionnaire des Abnakis à S. François.

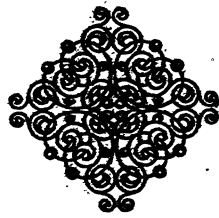
*Les chefs :*

Michel Terrouërmant.  
Jérôme Atiéouando.  
Nicolas Ouaouanourouet.  
Pierre-Thomas Pépiouërtnet.

*Le chantre :*

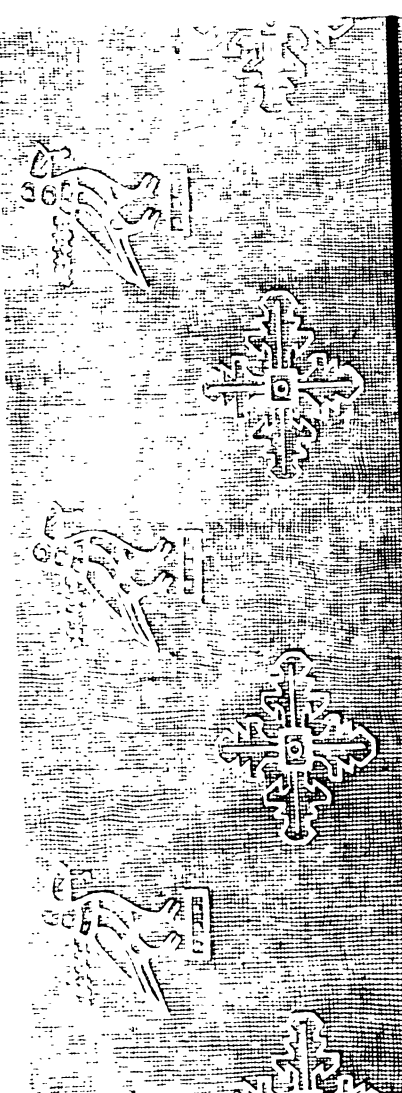
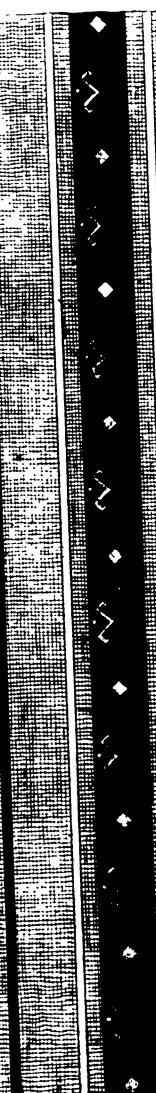
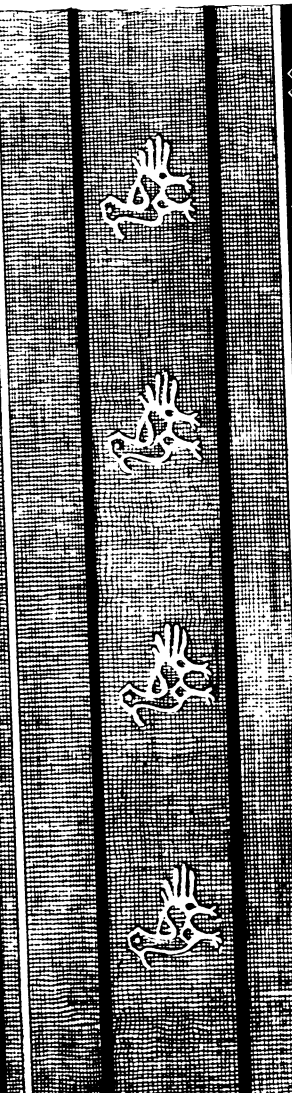
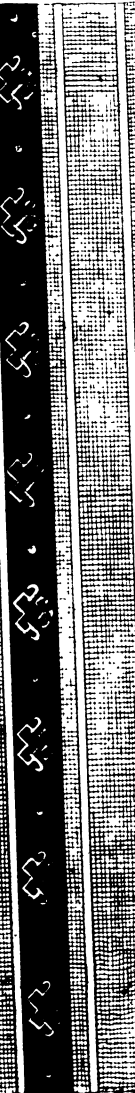
Joseph-Louis Mégouioüiganbauüit.

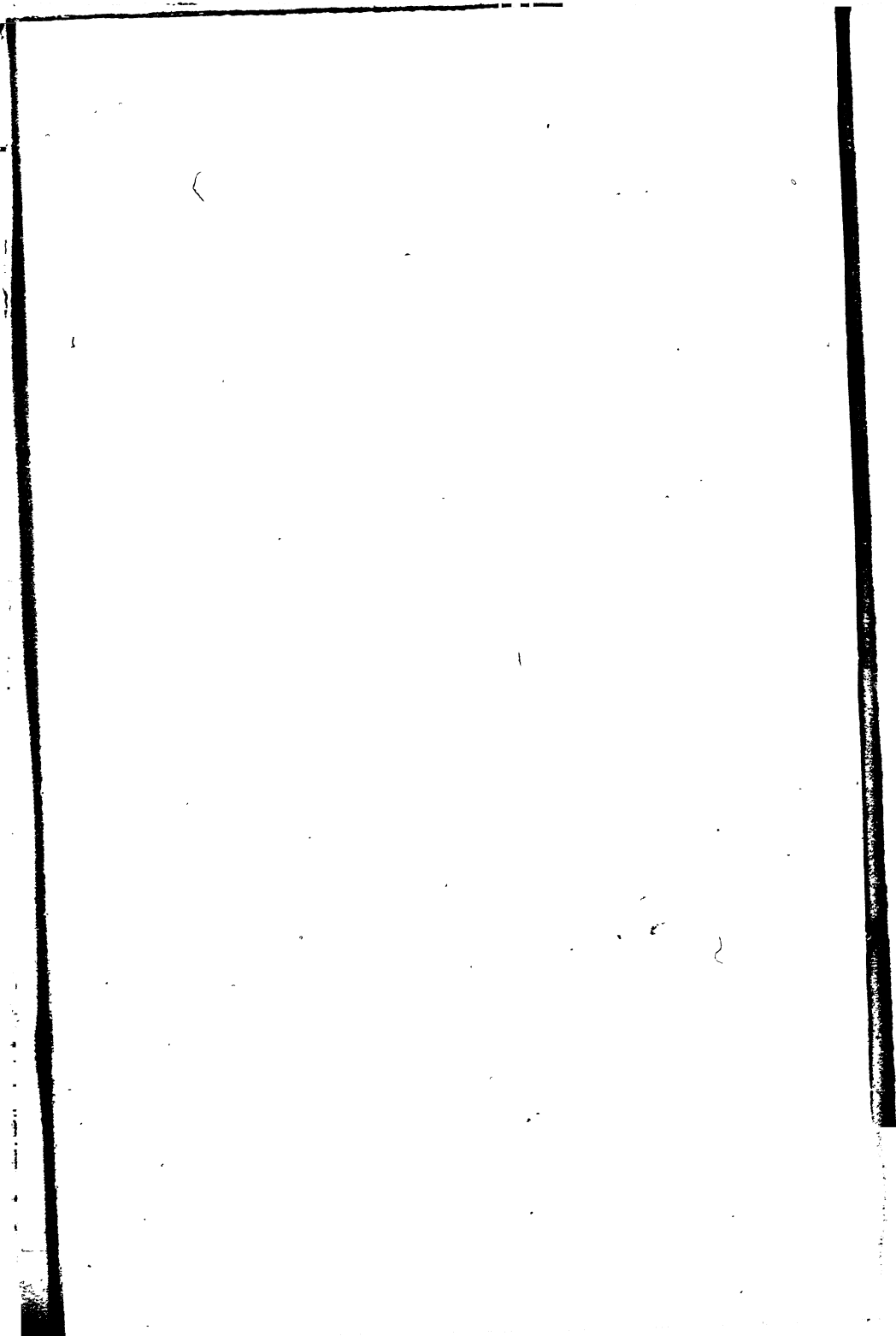




C

1

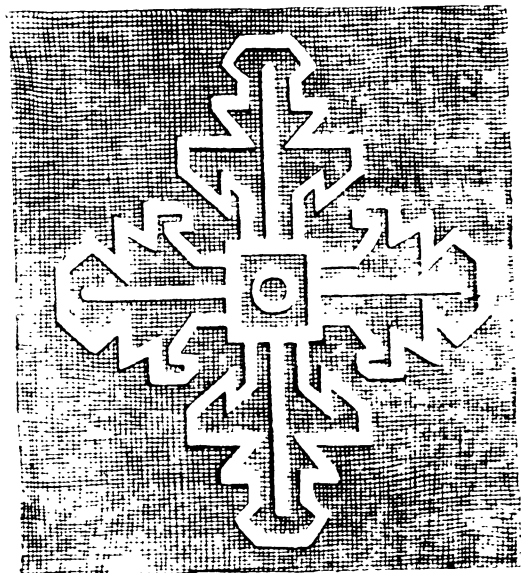
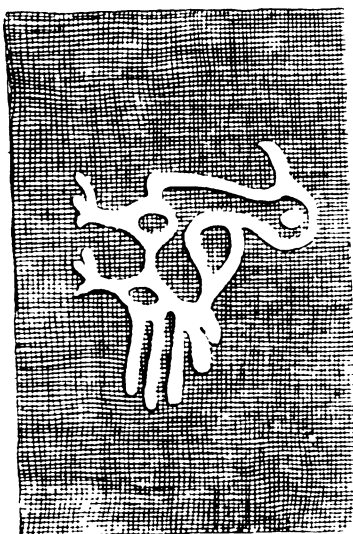
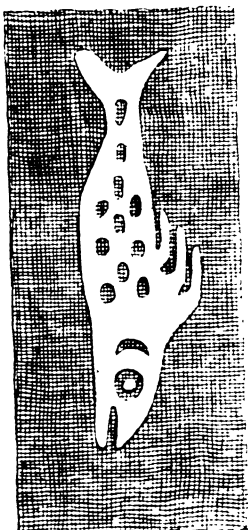
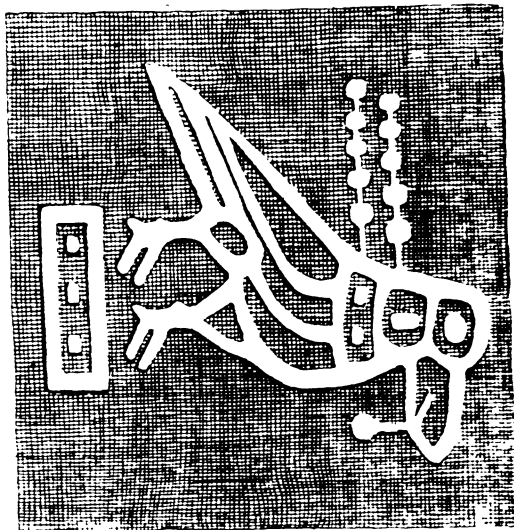
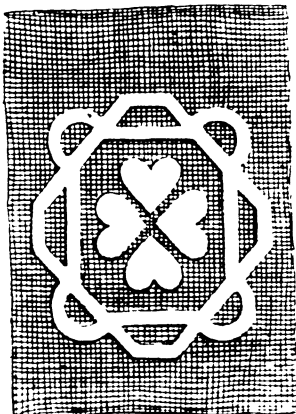
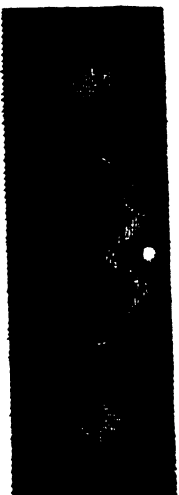
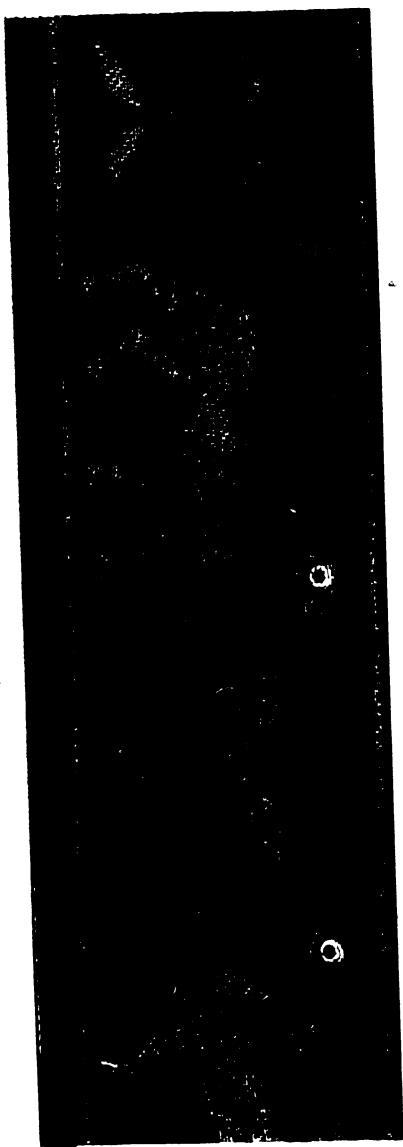


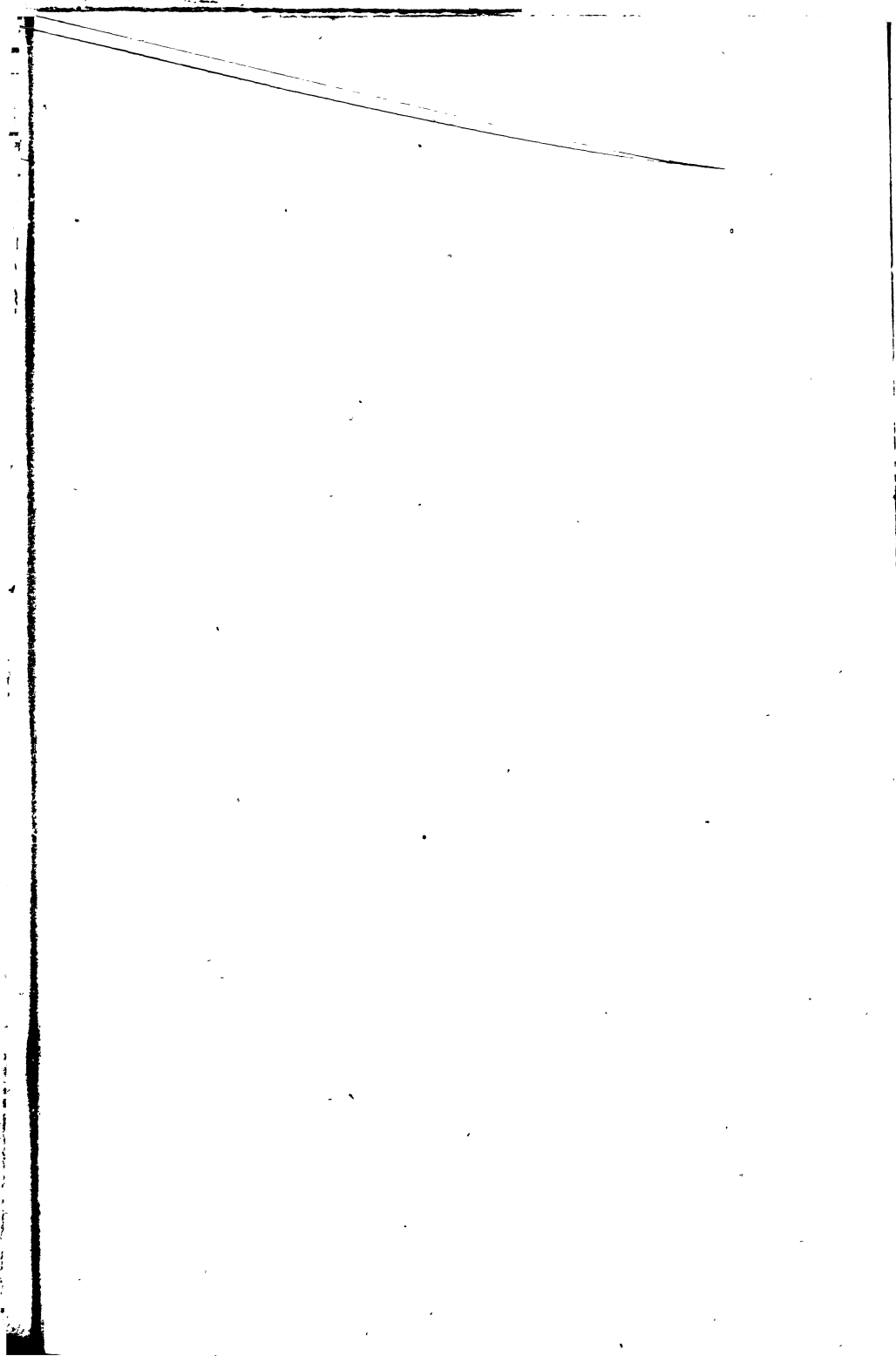






Chavonin 1911

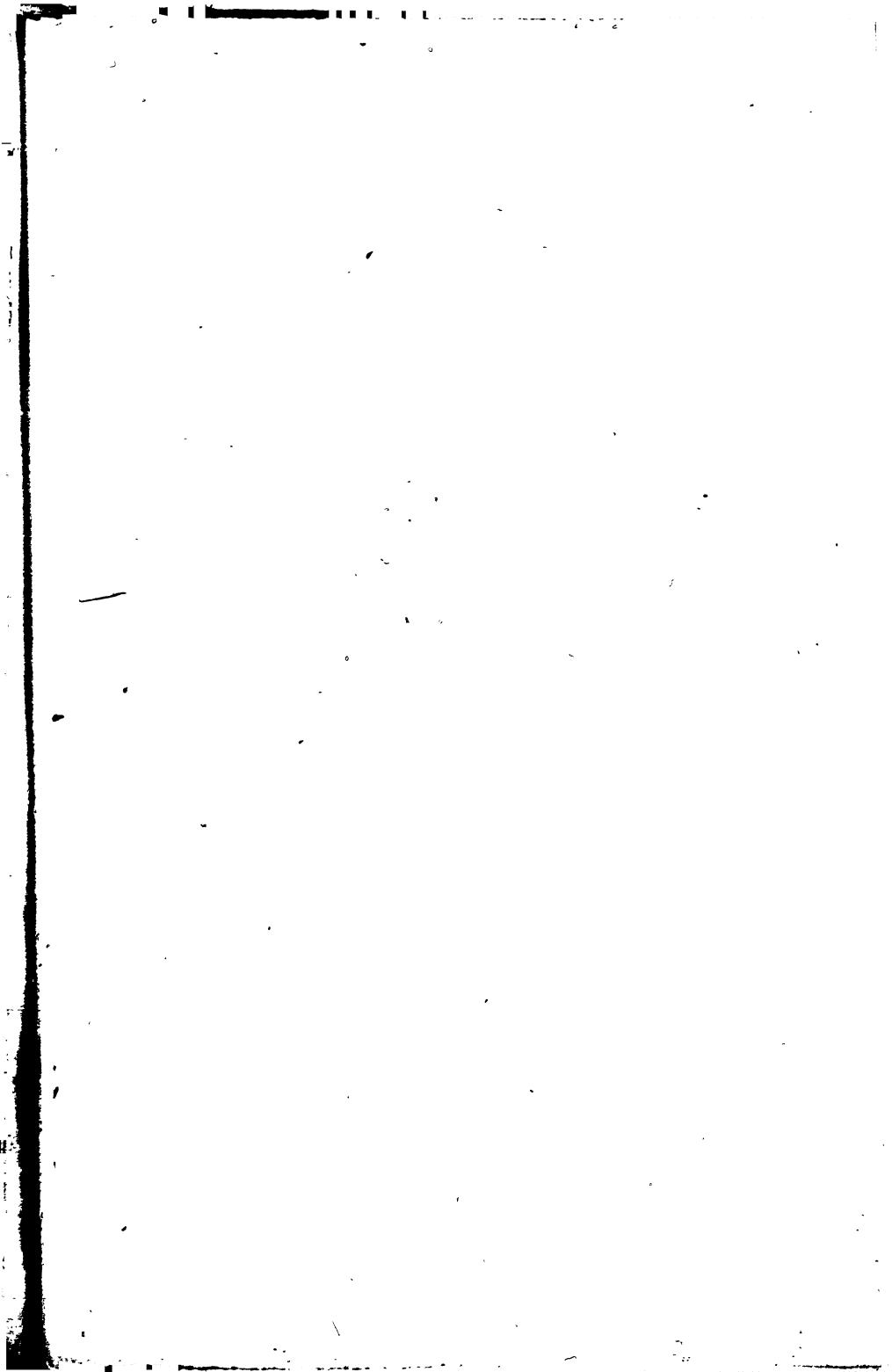




**DISSERTATION**

**SUR LA**


**SAINTE CHEMISE.**



## DISSERTATION

SUR

# LA SAINTE CHEMISE.

OMME nous l'avons vu par la correspondance des Hurons et des Abnakis, et comme du reste le monde catholique entier le connaît, la principale richesse de la cathédrale de Chartres est la sainte relique qu'elle possède et qu'elle vénère sous le nom de *Sainte-Chemise*. Mais qu'est-ce que cette *Sainte-Chemise*? d'où est-elle venue à Chartres? comment a-t-elle échappé à la fureur révolutionnaire? Voilà des questions auxquelles plus d'un chartreux, et des plus pieux et des plus instruits, serait peut-être bien embarrassé de répondre. M. Paul Durand, qui a assisté à la dernière ouverture de la *Sainte-Châsse*, a bien voulu faire pour nous une image fidèle du voile byzantin qui enveloppe ce sacré vêtement, voile connu sous le nom de *Voile de Sainte-Irène*, et que jusqu'ici l'on ne connaissait qu'imparfaitement par un dessin

inexact de Willemin, publié comme la représentation de la Sainte-Chemise, dont il n'est que l'enveloppe. Quant à nous, nous jugeant inhabile à traiter d'une manière satisfaisante un pareil sujet, nous avons eu recours au grand docteur Souchet, qui a consacré un chapitre entier de son histoire manuscrite à la Sainte-Chemise, et nous avons joint à la dissertation du savant chanoine un procès-verbal inédit de la translation de cette vénérable relique, le 13 mars 1712, alors que la révolution de 1792 n'était pas encore venue la morceler et en disperser les parties dans les mains de divers particuliers, de la piété desquels le zèle de nos dignes prélats a déjà obtenu la restitution de divers fragments, qui, avec les ceintures des Hurons et des Abnaquis, sont exposés à la vénération des fidèles, dans la chapelle de la crypte nouvellement restaurée.

DE LA CHEMISE DE NOTRE-DAME,

QUAND ET PAR QUI ELLE A ÉTÉ DONNÉE ET APPORTÉE  
EN L'ÉGLISE DE CHARTRES <sup>1</sup>.

**D**'AUTANT que nous avons fait mention du miracle de la Chemise de Nostre-Dame, à la vue de laquelle les Danois ou Normans s'enfuirent de devant Chartres qu'ils tenoient assiégé et qu'il se trouvent quelques escrivains qui révoquent en doute cete assistance de la Vierge et la vérité de cete relique, j'ai creu à propos d'en faire ce chapitre pour les relever

<sup>1</sup> Chapitre XIV du 3<sup>e</sup> livre de la *Parthénie* de Souchet, Mss. de la Bibl. de Chartres.

de leur peu de croiance et asseurer de la vérité de cette précieuse Chemise.

» Fauchet <sup>1</sup>, liv. VII, chap. 7 de son 2<sup>e</sup> volume du *Déclin de la maison de Charlemagne*, parlant du siège des Normants devant Chartres, dit que « l'on cuida lors que par miracle ils eussent esté chassés quand la chemise estimée avoir appartenu » à la vierge Marie leur fut présentée; mais ceux qui ajoutent » que Charles-le-Chauve l'avoit apportée de Constantinople font » douter de la vérité de cette relique pour ce que cet empereur » jamais n'y fut. »

» Pour un sçavant personnage c'est mal argumenter, veu qu'il ne peut tirer aucune conséquence, sinon que le Chauve n'ayant jamais esté à Constantinople il n'en pouvoit avoir apporté cette Chemise, mais non qu'elle ne fust la véritable chemise de la Vierge.

» Pour bien entendre cete histoire, il est besoin de supposer que Nostre Dame n'étoit si souffreteuse et dénuée de moiens qu'elle n'eust des chemises pour changer et se tenir blanchement et nettement. Doublet, en ses *Antiquitez de Saint-Denis-en-France*, rapporte que S<sup>r</sup> Amateur, qu'il dit, je ne sçai comment, avoir été le mary de S<sup>te</sup> Véronique et depuis évesque d'Avranches, aiant été veoir S<sup>r</sup> Pierre à Rome, il le chargea d'aller trouver S<sup>r</sup> Martial, lequel étoit évesque de Limoges, pour lui présenter de sa part une des chemises de Nostre Dame avec autres reliques. Bien que je doute de la vérité de cete relation, pour n'avoir leu ni entendu, quoyque j'aie fait ce que j'ai peu pour m'en éclaircir, qu'il i eust une chemise de Nostre Dame à Limoges, si est-ce que je ne doute point que celle qui est à Chartres ne soit une de celles de cete sainte Vierge, après tant de témoignages de l'antiquité et la commune croiance des fidelles que c'étoit celle qu'elle avoit lorsqu'elle mit au monde le fils de Dieu.

<sup>1</sup> Claude Fauchet, né à Paris en 1529, mort en 1604, fut premier président de la Cour des Monnaies, puis choisi par Henri IV pour historiographe de France.

» Nicéphore <sup>1</sup> pourra nous aider à en faire la preuve, en ce qu'il écrit du trépasement de la Vierge qu'un peu auparavant son décès quelques dames de condition de Jérusalem lui étant venues rendre visite, elle enchargea à S' Jean l'Évangéliste, chez lequel elle demuroit, qu'il délivrast deux de ses chemises à deux de ses voisines qui l'avoient assistée : ce qu'ayant été fait, il arriva que, du tems de Léon surnommé le Grand, empereur du Levant, deux gentilhommes frères, nommés Candide et Gabinius, meus de dévotion, entreprirent le voiage de Hiérusalem, où aiant visité ce qui étoit de plus considérable donnèrent jusques en Galilée, où ils se logèrent chez un Juif qui, sachant qu'ils étoient chrétiens, se découvrit à eux et leur dit qu'il avoit en sa possession une desdites chemises. Eux, désirant d'avoir un si précieux trésor, se résolurent de l'avoir à quel prix que ce fust : pour faciliter l'exécution de leur dessein, ils trouvèrent moien de faire faire un coffret de la même grandeur et jauge que celui dans lequel cete chemise étoit conservée, et étant sur le point de leur départ, ils supposèrent le leur au lieu de celui du Juif qui ne s'étoit apperceu de leur fourbe, et emportèrent celui du Juif à Constantinople, où ils le déposèrent au palais de Blachernes, qui étoit au faubourg de la ville, où les Empereurs d'icelle alloient quelques fois pour se divertir.

» Ils ne peurent tenir si secret ce si considérable larcin que les miracles qui se faisoient ordinairement en ce lieu ne fissent soupçonner qu'il i avoit quelque chose d'extraordinaire qui causoit ces merveilles. L'empereur Léon, voulant s'en éclaircir, trouva que ces guérisons admirables et les secours qu'on recevoit en ce lieu i étoient arrivées depuis qu'on i avoit apporté cete sainte chemise ; ce qu'ayant recongnu véritable, il i fist bastir une église qui ne cédoit à aucune de l'Orient, en laquelle il mit ce sacré dépost.

<sup>1</sup> Nicéphore Calliste, moine et historien grec, mort vers 1350, a laissé, entre autres ouvrages, une *Histoire ecclésiastique* en vingt-trois livres, qui va jusqu'à l'an 610.



» Je lis néanmoins ailleurs que S<sup>t</sup> Germain, patriarche de Constantinople, écrit qu'il avoit trouvé que l'empérière Pulchéria, espouze de l'empereur Martian, auquel ce Léon I<sup>er</sup> succéda, entre autres églises qu'elle fit bâtir dans cete métropole du Levant, elle en fit construire une en l'honneur de la Bienheureuse Vierge au palais de Blachernes, et que Juvénal, patriarche de Jérusalem, et autres évêques de Palestine étant venus en cete grande ville pour se rendre à Calcédoine, où il se devoit tenir ce concile universel de 630 prélats, elle dit à ce patriarche qu'elle avoit appris que le corps de la Très-Sainte Vierge avoit été inhumé en Gethsemani près Jérusalem, qu'elle vouloit qu'il fust apporté à Constantinople pour en estre la garde et la tutèle. Juvénal lui aiant remontré qu'il se trouvoit par les histoires anciennes que le sépulchre de cete mère de Dieu aiant été ouvert on n'i auroit point trouvé son corps qu'on croioit avoir été transporté dans la gloire, et qu'il n'i avoit dedans que ses vestemens qui i estoient demeurés avec le drap ou linceul dans lequel elle avoit été ensevelie; lesquelles choses elle commanda lui estre apportées et les fit honorablement poser dans cete nouvelle église.

» Il semble qu'en ce discours il i aie quelque contradiction avec ce que nous avons rapporté de Nicéphore qui dit que ce fut Léon qui fit bastir ce temple de Blachernes, et celui-ci croit qu'il avoit été déjà édifié par l'empérière Pulchéria. Ce qui n'est beaucoup difficile à résoudre, si nous disons que l'un en avoit commencé l'édifice et l'autre l'avoit achevé et parfait. Je trouve davantage de difficulté à sçavoir quelle des chemises de Nostre-Dame a été portée à Châtres, ven que je lis qu'il i a deub avoir jusques à trois de ses chemises dans cete nouvelle Rome. La première que ces gentilhommes, Candide et Gabinius, apportèrent de Galilée; l'autre qui fut envoyée par Juvénal, patriarche de Jérusalem, à la princesse Pulchéria, et une autre qui fut trouvée en Jérusalem chez une religieuse vierge, laquelle fut aussi portée à Constantinople. Car bien que dans l'histoire de la translation ou portement de ces saintes reliques, S<sup>t</sup> Germain, archevesque de cete capitale de l'Orient, ne spé-

cife point particulièrement qu'il i eust une chemise parmi les autres vestements qui furent trouvés dans le tombeau de la Vierge, si est-ce qu'on peut bien croire qu'il i en avoit une, n'étant probable que cete mère de Dieu eust été inhumée sans chemise, laquelle est comprinse parmi les vestements; d'autant que jà soit que les Grecs en particulier appellent une chemise *Χιτώνας ἐλέσθαιον*, comme qui diroit *un vestement près la chair* ou qui touche la peau, si est-ce que en général il est confondu sous le nom de vestement avec les autres, ainsi que l'a remarqué Lazare Baif <sup>1</sup>, en son libelle *De re vestiaria*. D'ailleurs la coutume des Juifs étant telle d'ensevelir leurs morts avec tous les plus beaux habits qu'ils eussent, seroit-il possible qu'on eust mis le corps de la Vierge sans chemise dans son tombeau, que toutes les nations qui ont quelque chose de civil et honneste laissent aux defunts avec un drap ou linceul dans lequel ils sont ensevelis, pour tout meuble qu'ils emportent? C'est pourquoi Tamerlanes, ce grand domteur de l'univers, étant sur le point de mourir, fit porter sa chemise autour de son armée, attachée au bout d'une lance, avec un hérault qui marchoit devant et disoit : « Voilà tout ce que l'empereur » Tamerlanes remportera de ce monde. »

» Qu'il y eust une troisieme chemise de Nostre-Dame à Constantinople, cela se peut recueillir des paroles de Cédrenus <sup>2</sup>, lequel écrit en son *Abrégé des histoires* que l'année que l'empereur Léon I<sup>er</sup> déclara auguste son neveu Léon, fils de Zénon et de sa sœur Arcadié, qui fut la 17<sup>e</sup> de son empire et la 473<sup>e</sup> de J.-C., *tunc et vestis supersanctissimæ Deiparæ ex Jerosolimis allata est, inventa apud quandam religiosissimam virginem Hebræam*; d'autant que de ces paroles on peut inférer que c'étoit une troisième chemise : ce qui peut se confirmer par ce qu'é-

<sup>1</sup> Lazare de Baif, ambassadeur à Venise et en Allemagne sous François I<sup>er</sup>, est plus connu par ses poésies que par son ouvrage *De re vestiaria*.

<sup>2</sup> Georges Cédrenus, moine grec du XI<sup>e</sup> siècle, a écrit une *Chronique* qui s'étend depuis Adam jusqu'à Isaac Comnène (1057).

crit Nicéphore, qui vivoit en 1330, que de son temps il i avoit encore une de ces chemises à Constantinople, et de ce que dit Mouster, quoyque luthérien, qu'il i en avoit aussi une autre à Aix-la-Chapelle <sup>1</sup>, l'année qu'il écrivoit, laquelle i estoit curieusement conservée avec beaucoup de révérence et respect. Car on ne peut pas dire qu'aucune de celles-là fust celle qui est à Chartres. Le Ménologe ou calendrier des Grecs ne fait mention que d'une translation de la ceinture et chemise de la Vierge, le second de juillet (auquel l'église romaine célèbre la fête de la Visitation de la même Vierge), souz ces mots : *Depositio*

<sup>1</sup> « A Aix-la-Chapelle, l'on expose tous les sept ans une Chemise de la Vierge que ceux du pays tiennent estre celle que la Vierge avoit lorsqu'elle mist au monde Nostre Seigneur. On y expose aussy dans ce mesme temps, qui est depuis le 10 juillet jusqu'au 24 suivant, quantité d'autres reliques, comme les Drapeaux dont l'Enfant Jésus fut enveloppé, le Linge que Nostre Seigneur avoit estant sur la Croix; un des Clous, quelques morceaux de la Vraye Croix, la Corde dont Nostre Seigneur fut lié pour aller de la maison d'Anne en celle de Calphe et de Pilate, un morceau de l'Eponge et du Roseau de Nostre Seigneur, de son Suaire et de sa Ceinture, et plusieurs autres, comme il se voit dans une planche gravée qui se vend à Aix à cette époque. — Cette Chemise, suyvant le rapport de ceux du pays, a presque sept pieds de haulteur et trois pieds de largeur; elle est cousue le long des deux costez, sans couture devant ny derrière, elle est échancrée par le col sans estre fendue. Les manches courtes, qui ne peuvent passer les coudes que de quatre doits, sont cousues au corps de la chemise et ont une couture dessous les bras à l'ordinaire. La chemise est fendue d'environ demy-pied par le bas des deux costez. Elle est d'une étoffe douce et fine, qui paroist estre de soye et de coton, d'une couleur jaunastre comme un linge qui n'a point esté blanchi de longtems. Une des manches qui a esté coupée est plus courte que l'autre. » (*Note du chanoine Etienne.*)

« Millon, dans sa 3<sup>e</sup> édition de son *Voyage d'Italie*, imprimée à la Haye, chez Henry Bulderen en 1698, lettre 4<sup>e</sup>, p. 36, dit : « On garde une prétendue chemise de la Vierge et quelques autres reliques du temps passé dans l'église de S<sup>te</sup> Marie d'Utrecht, » actuellement à l'usage des Anglois : et à la marge il fait cette note : « Cette chemise est faite avec art; il est impossible d'y apercevoir aucune couture : » on l'a accompagnée de trois cornes de licorne. » (*Note du chanoine Brillon.*)

*venerandæ vestis et zonæ Virginis in Blachernis Constantinopolitano templo.* Ce qui se peut expliquer qu'elles i furent posées seulement quand l'église fut dédiée, après avoir reçu sa dernière main et perfection. Or dire quelle de ces trois fut envoyée à Chartres, il n'est pas si aisé, pource qu'il ne s'en trouve rien par écrit. L'on croit pieusement néanmoins qu'elle est la mesme que la sainte Vierge avoit lorsqu'elle enfanta le Fils de Dieu. Ainsi le dit une vieille chronique de l'église de Chartres, parlant de l'incendie d'icelle qui arriva en 1020 <sup>1</sup>.

La douce Dame débonnaire  
Sauva dou feu son seintuaire,  
Qui autre seintuaire passe.  
Sa sainte Chemise en la châsse  
Fu en une crote portée  
Qui delez l'autel est fondée,  
Que li encien i fondèrent  
Qui sages et providenz èrent.  
Là fu la sainte châsse mise,  
Où est cele seinte Chemise  
Que la haute Dame vestoit  
Quant dedens son ventre estoit  
Enclous le filz Dieu Jhesu-Crit.  
Et truis encor ou livre escrit  
Par le tesmoign d'antiquité,  
Qui tesmoigne por vérité  
Qu'ainz meesmes l'enfantement  
La Dame ce seint vestement

<sup>1</sup> Voir le *Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres*, édité par M. G. Duplessis ; Chartres, Garnier, 1855, p. 20 et 21. — Désirant offrir à nos lecteurs un texte aussi correct que possible, nous ne nous sommes pas contenté de corriger l'orthographe de Souchet d'après le texte donné par M. Duplessis, nous avons aussi collationné la version de M. Duplessis sur le manuscrit original du *Livre des Miracles* que possède la Bibliothèque de Chartres : c'est ce qui explique les légères différences que l'on pourra remarquer entre notre texte et celui déjà publié par les soins de M. Duplessis.

Avoit vestu celuy meismes  
 Si haut, si précieux, si seintimes,  
 Quant le verai filz Dieu enfanta.  
 Dom ques di-ge que l'enfant a  
 Touchié celle seinte Chemise,  
 Croire le devez sans feintise,  
 Que la Chemise, ce me semble,  
 Toucha à l'un et à l'autre ensemble.  
 Donc cest argument nécessaire  
 Que c'est le plus haut saintuaire  
 Qu'en nul leu puisse estre trovez;  
 Par miracles est esprouvez. . . . .

» Ce qui a donné sujet à Guillaume le Breton <sup>1</sup> d'écrire au second livre de sa *Philippide*, parlant de la Vierge et des miracles qui se faisoient en son église :

*Cujus et interulam cuncti venerantur ibidem,  
 Qua vestita fuit cum partum protulit Agnum.*

Ce qui est encores assuré par une ancienne chronique latine de la mesme église, dont je rapporterai ci-après les propres termes pour en faire la preuve.

» Voions maintenant comment et quand cete sainte relique a été apportée en France. Philippes de Bergame <sup>2</sup> dit, après Jacques de Voragine <sup>3</sup>, que Charlemagne étant à Gennes, il fut

<sup>1</sup> Guillaume le Breton, historien et poète, né en Bretagne vers 1165, fut conseiller intime de Philippe-Auguste, puis chanoine de Senlis, et mourut vers 1220. Outre la *Philippide*, on a de lui l'*Histoire des gestes de Philippe-Auguste*.

<sup>2</sup> Jacques-Philippe de Bergame naquit à Bergame, ville des Etats de Venise, en 1434, entra dans les Augustins et mourut en 1518. Il est l'auteur du *Supplementum chronicorum*.

<sup>3</sup> Jacques de Voragine, né vers 1230 à Varaggio, près de Gènes, mourut en 1298. Il se distingua comme prédicateur, devint évêque de Bologne, puis archevêque de Gènes, et laissa, outre sa célèbre *Légende dorée*, des *Chronica Genuenses*.

prié par Constantin, empereur d'Orient, de le secourir contre les Sarrazins d'Afrique qui couroient les mers qui lui appartenoient; que ce roi s'i étant transporté avec une grosse armée, les chassa non seulement de la Grèce, mais encore de Jérusalem qu'il print sur eux, et la remit entre les mains des Chrétiens; qu'ayant réduit tout en un état paisible, il retourna à Constantinople, où l'Empereur le receut avec une grande pompe et magnificence et lui rendit des honneurs incroyables; et que quand ce fut au partir le Grec lui aiant offert de grosses sommes d'or et d'argent pour les frais de son armée, lesquelles il refusa, se contentant seulement de quelques reliques, entre lesquelles étoient partie de la Couronne de Nostre Seigneur, quelque morceau de la Vraie Croix, un des Cloux avec lesquels il i fut attaché, le Suaire qui fut mis sur sa face ou qui servit à envelopper son précieux corps, ensemble la Chemise de la Bienheureuse Vierge, qu'il déposa honorablement dans sa chapelle d'Aix.

» Tout cela est tiré d'un Romand de Charlemagne, que je m'étonne que Nicole Gilles <sup>1</sup> aie prins la peine de transcrire en ses *Annales de France*, comme chose véritable, combien qu'il n'i aie point de doute que ce soit un conte fait à plaisir par quelque badin, pour faire passer le tems à des ignorans; qui est néanmoins au grand préjudice de la vérité de l'histoire, laquelle ne s'i trouve dans sa pureté. Car, comme nous l'avons déjà dit ci-dessus, c'est contre toute vérité que Charlemagne aie fait voiage à Constantinople, n'en étant approché plus près que la Campagne de Rome. Qu'on lise sa vie, on ne trouvera point qu'il aie été en Orient ni en Jérusalem, et partant qu'il en aie pu apporter les reliques dont ci-dessus il est fait mention. Cela n'empesche pourtant pas que les Empereurs de Constantinople n'aient pu lui en avoir envoyé quelques-unes pour se maintenir bien en son esprit et amitié, d'autant que le reconnoissant prince religieux et devôt et qui faisoit beaucoup d'état

<sup>1</sup> Nicole Gilles, chroniqueur français du XV<sup>e</sup> siècle, fut notaire et secrétaire de Louis XII, et mourut à Paris en 1503.

des Reliques des Saints, ils lui en auroient envoyé pour contenter sa dévotion. Nous lisons dans sa vie qu'il a reçu des ambassades et présens des Empereurs du Levant avec lesquels il avoit des habitudes. On ne peut nier que Constantin Porphyrogénète ne lui aie envoyé ses ambassadeurs pour lui faire la demande de sa fille Rothrude qu'il recherchoit en mariage; que Irène, mère de ce prince grec, n'aie aussi envoyé vers le François le requérir de paix et de se marier avec elle depuis qu'il fut élu empereur des Romains, pour rejoindre et remettre en un l'empire qui avoit été divisé en deux. Nicéphore Logothète, qui avoit chassé cete Dame et s'étoit revestu de la pourpre, lui envoya pareillement ses légats pour le complimenter et obtenir la continuation de la paix faite avec sa devancière. Michel Curopalates et Léon dit l'Arménien qui lui succédèrent, députèrent aussi vers lui pour le rechercher d'amitié; et se peut faire que quelqu'un d'iceux lui aie envoyé cete Chemise pour présent qu'il présumoit lui devoir estre agréable.

» J'ai toutesfois de la peine à croire qu'on aie envoyé à Charlemagne les autres marques de nostre rédemption dénommées ci-dessus, veu que pour la Couronne d'espines elle se veoid entière dans la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, où S' Louis, roi de France, la fit poser en 1239 après l'avoir retirée des Vénitiens, ausquels Baudouin, empereur du Levant, l'avoit engagée pour subvenir aux guerres qu'il avoit contre les ennemis de son État. Il se pourroit faire néanmoins qu'on auroit tiré quelques espines qu'on auroit distribuées çà et là. Guillaume de Nangis <sup>1</sup> écrit en sa *Chronique* qu'en l'an 792 Constantin ci-dessus envoya à Charlemagne un des Cloux de la Vraie Croix, le bras de S' Siméon et partie de la Couronne d'espines, c'est-à-dire quelque petite parcelle au respect de celle qui est en la Sainte-Chapelle de Paris. Il i a une de ces espines à S' Saturnin de

<sup>1</sup> Guillaume de Nangis, moine de l'abbaye de Saint-Denis, mourut en 1300. Outre ses *Chroniques des rois de France*, il a laissé les *Vies de saint Louis et de ses frères*.

Tolose et à Chartres au dessous de la Vraie Croix, veu qu'au tableau qui est à costé il se lit en grec *Ex spinea corona*, comme aussi à Fontevraud, à la Sainte-Chapelle de Bourbons-les-Bains et en plusieurs autres endroits.

» Pour le Clou dont Nostre-Seigneur fut attaché à la Croix, j'i trouve plus de difficulté, d'autant qu'il est certain qu'il n'i en avoit que quatre, deux desquels, sçavoir ceux des deux mains, furent employés par Constantin pour faire un mors ou frein à son cheval, et du troisieme en composa son armet de teste, ainsi que le disent Socrate <sup>1</sup> et Sozomène <sup>2</sup>. Théodoret <sup>3</sup> dit seulement que S<sup>e</sup> Hélène aiant trouvé ces Cloux, elle en employa une partie à la confection d'un casque, affin de mettre la teste de son fils à couvert des coups et le préserver contre les accidens des combats et un frein à son cheval pour l'asseurer et tirer des dangers. Ruffins <sup>4</sup> prétend que tous les quatre cloux furent employés pour faire ce casque et ce frein; comment donc pourroit-on en avoir envoyé un à Charlemagne? Et s'il est vrai ce qu'écrivit Grégoire de Tours en son livre I<sup>er</sup> *des Miracles* ou *de la Gloire des martyrs*, chap. 6, que de ces quatre cloux S<sup>e</sup> Hélène en garnit le frein du cheval de son fils de deux, affin que si les ennemis de ce prince venoient à lui résister, ils fussent repoussés par la vertu d'iceux; le troisième elle le fit jeter dans la mer Adriatique pour appaiser une horrible tempeste dont elle étoit agitée qui s'appaisa aussitost, et le quatrième

<sup>1</sup> Socrate-le-Scholastique, né à Constantinople à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, a continué l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe (de 306 à 439).

<sup>2</sup> Hermias Sozomène, né en Palestine au commencement du V<sup>e</sup> siècle, composa une *Histoire ecclésiastique* de 324 à 439, et un *Abrégé d'Histoire depuis l'Ascension de Jésus-Christ jusqu'à la mort de Licinius en 325*.

<sup>3</sup> Théodoret, né à Antioche en 387, mort vers 458, fut évêque de Cyr en Syrie et longtemps en butte à l'inimitié de la cour de Constantinople. On a encore de lui une *Histoire ecclésiastique* de 325 à 429, un *Traité de la Providence* et divers ouvrages de théologie.

<sup>4</sup> Tyrannius Rufin, prêtre, né dans le Frioul vers 340, mourut en 410, laissant diverses traductions accompagnées de notes de lui.



fut attaché au haut de la teste de la statue de Constantin qui étoit dans cete nouvelle Rome, il faudroit qu'il i eust eu six cloux, si celui qui est à Saint-Denis-en-France et celui qui est à la Sainte-Chapelle sont du nombre d'iceux; ce qui se pourroit trouver en quelque façon véritable si l'on demeroit d'accord qu'au milieu de la Croix il i eut eu un appui cloué avec deux cloux, sur lequel les deux pieds du fils de Dieu furent cloués séparément, ainsi que les Grecs le représentent, et j'en ai un très ancien de la sorte; car par ce moyen les deux cloux de ce marche-pied entéroient en ligne de compte.

» Quant au suaire, la difficulté n'en est pas moindre d'autant que ce mot est équivoque à trois choses, premièrement à un mouchoier ou linge qu'on mettoit sur le visage des trépassés de crainte qu'on ne vist la palleur de leur face ou quelque grimace que font ceux qui meurent à force, qui eust peu exciter de la peur ou de l'effroi à ceux qui les regardoient. Ce mouchoir ou linge s'appeloit *sudarium* chez les Syriens, comme l'a remarqué Nonnus, en ces termes : *lineo coopertus erat velo rotundum caput, sudarium quod dixit Surorum os*, et de mesme en S' Jean, 20; — secondement, au drap ou linceul dans lequel étoit enveloppé le corps, — et à un autre linge qu'on mettoit encores par dessus, de la longueur dudit linceul, qui s'appelle communément parmi nous *suaire*. Pour le premier, frère Pierre Martyr Félin, en son livre *Des choses merveilleses de Rome*, dit qu'il est en l'église patriarcale de S' Jean de Latran; pour le second, il est à Thurin en Piémont selon le mesme auteur; pour le troisieme, il devoit estre à Compiègne, selon ce Bergamois : mais il n'est pas certain qu'on mist en la Judée ce dernier linge sur le corps du deffunt. On peut dire néanmoins qu'il i avoit d'autres linges dans le sépulchre du fils de Dieu, veu que l'Evangéliste en parle en pluriel, disant en son 20<sup>e</sup> chapitre que S' Pierre et S' Jean trouvèrent *linteamina posita et sudarium quod fuerat super caput ejus, non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum*; d'où François Lucas, sur S' Jean, tire une conséquence qu'il falloit qu'il i eust deux linceuls ou suaires qui

étoient l'un sur l'autre à cause des onguents qui eussent peu percer et passer au travers du premier. Si cela étoit, il n'i auroit plus à douter pour ce que l'un d'iceux pourroit avoir été porté à Thurin et l'autre à Compiègne; mais S' Jean parlant de ces linges sans les spécifier davantage, ils se peuvent aussitost entendre de ces bandes funérales qui étoient de linges, avec lesquelles on lioit et bandoit les membres du deffunt par tout le corps; et ainsi c'est revenir à la mesme difficulté. Je ne veux néanmoins m'obstiner qu'il ne soit à Compiègne et troubler par ce moien la dévotion des fidèles et diminuer leur croiance, laissant à un chacun d'en penser pieusement, personne ne devant aller si légèrement à donner son jugement pour les reliques, lesquelles ont été reçues par l'antiquité : aussi mon intention n'a pas été d'en parler pour oster l'estime et croiance que l'on en a, mais plutost pour établir celle qu'on doit avoir de la Chemise de Nostre-Dame, de laquelle on pourroit faire la mesme difficulté que des reliques qu'on dit avoir été apportées avec elle à l'empereur Charlemagne; car confirmant la vérité d'icelles, j'assure par mesme moien celle de cete Sainte Chemise.

» Pour le tems qu'elle a été apportée à Chartres, on peut dire que si celles dont nous avons fait mention ci-dessus ont été apportées à Saint-Denis-en-France en 876 à la diligence de Charles-le-Chauve, que la Chemise de Nostre-Dame i a été donnée par le mesme roi et empereur au mesme tems <sup>1</sup>. Je trouve à la vérité qu'elle fut premièrement portée en ce roial monastère où elle ne put guères demeurer, considéré que ce fut l'an suivant que ce prince termina ses jours, auparavant la fin desquels elle devoit estre déjà à Chartres, d'autant que le *Livre des miracles* faits en l'église de Chartres, en considération de ce reliquaire, dit <sup>2</sup>:

<sup>1</sup> « L'on a cherché au Trésor des papiers de Saint-Denis et l'on n'y a rien trouvé qui fist mention que la Chemise de la Vierge y ait esté apportée. » (*Note du chanoine Etienne.*)

<sup>2</sup> *Livre des Miracles*, p. 180 et 181.

Si en ont eu grant esmaance ;  
 N'ont en nulle aie fiance  
 Fors ou secors de la pucelle  
 Qui Dame de Chartres s'apelle :  
 De celle requièrent aie  
 Qui de Chartres a seignorie.  
 Lors prindrent la sainte Chemise  
 A la mère Dé, qui fu prise  
 Jadis dedenz Constantinoble :  
 Précieus don en fist et noble  
 A Chartres un grant roi de France,  
 Challes-le-Chauf ot non d'enfance.  
 Cil rois à Chartres la dona,  
 Dont l'en croit que guerredon a  
 De la Dame qui la vestoit ;  
 Quant le filz Dieu en lé estoit,  
 Car elle penseit qu'el fust mise  
 A Chartres en se mestre iglise,  
 Et qu'el soit oncore gardée  
 O feu dont est Dame clamée.

» Il n'est pas dit là que Charles-le-Chauve aie apportée cette Chemise de Constantinople, mais seulement qu'elle avoit été prise dans Constantinople et avoit été envoyée à Chartres par Charles-le-Chauve; qui n'est pas cependant ce que dit Fauchet, contre le sentiment duquel on ne peut douter que cete Chemise ne soit la véritable de la Vierge, puisqu'on a fait veoir qu'on i en avoit porté quelques-unes, qu'elles i avoient été vénérées au temple de Blachernes, qu'une d'icelles avoit été envoyée par Constantin Porphyrogénète à Charlemagne qui l'avoit mise en la chapelle d'Aix, qu'elle avoit été depuis portée à Chartres, veu que par ces gradations on peut congnoitre la vérité de cete relique. Que si le chanoine de Tours, en cete chronique ci-dessus si souvent alléguée, a dit que Charles-le-Chauve l'avoit apportée de Bizance, ce n'est pas la première faute qu'il a faite, mais bien d'autres, comme nous l'avons remarqué en divers endroits.

» Or cete Sainte Vierge, étant entrée comme en possession de la ville de Chartres par le moien du don de cete sainte Chemise, elle s'en est déclarée Dame, comme il se veoid par plusieurs témoignages qui ont été rendus en sa faveur. Cete vieille chronique rapportée ci-dessus adjoute puis après en parlant d'elle <sup>1</sup> :

Par droit doit donc estre creu  
 Qu'en terre a ce leu esleu  
 La Dame, et que sus touz l'ayme  
 Et Dame de Chartres se clayme,  
 Quant ell'i a trésor si chier,  
 Donc je puis porvoir afichier  
 Et prouver par droite raison  
 Que c'est sa plus mestre maison  
 Et chambre plus déliceuse,  
 Quant sa chemise précieuse  
 I a mise la Dame en garde.  
 Ce leu par droit en honneur garde,  
 Et la cité a honorée  
 Quant el s'en tient Dame clamée.

» J'ai bien voulu rendre ces vers au mesme langage qu'ils sont couchés dans leur original pour marque de leur antiquité; ausquels j'ajouterai encore les suivans de mesme façon, extraits du *Livre des Miracles* de cete sainte Dame, pour une plus ample preuve qu'elle prend la qualité de Dame de Chartres. Car parlant d'un miracle fait en la personne d'une femme de Soissons, nommée Gendrée, qui étoit malade du mal des ardens ou feu sacré qui lui avoit mangé et gasté une partie du visage, dont elle fut guarie par le mérite de cete Vierge, il dit que cete femme lui en rendant action de grâce <sup>2</sup>,

. . . La Dame li respondi:  
 La Dame de Chartres, te di,

<sup>1</sup> *Livre des Miracles*, p. 21.

<sup>2</sup> *Livre des Miracles*, p. 9.

T'a garie, ce puez sçavoir.  
 Par ce puez entendre et voir  
 Qu'elle a, si com nos lison,  
 A Chartres sa mestre meson.  
 La douce mere Dieu en terre  
 A Chartres la doit l'en requerre  
 Comme en sa chambre espécial,  
 Et comme en son pales roial,  
 Où Men la sert comme raine,  
 A cui tretot li mont encline.  
 A Chartres est sa mestre iglise  
 Qui si noblement est asise  
 Que la Dame tient souz sa mein  
 Et tout Chartres et tout Charlein.

» Guibert, abbé de Nogent-soubz-Couci, écrit que sa mère, croiant en songe estre en l'église de Saint-Geremer, diocèse de Beauvais, il luy sembla veoir une femme d'une beauté et majesté infinie, qui s'en alla par le milieu de l'église jusques au grand autel, suivie d'une fille de chambre bien ajustée selon la dignité de la dame qu'elle suivoit. Cete mère aiant eu la curiosité de sçavoir qui étoit cete Dame, il lui fut dit que c'étoit la *Dame de Chartres*, à quoi elle recongnut que c'étoit la Bienheureuse Vierge, le nom et les reliques de laquelle sont révérees audit lieu presque par toute l'estendue de l'Eglise latine. Il écrit davantage qu'il y a en son monastère un morceau d'une Chemise de Notre-Dame, de laquelle elle étoit revestue lorsqu'elle mit son cher enfant au monde; lequel fut donné par les Apostres à un certain roi d'Angleterre, nommé en son baptesme Quilius, avec autres Reliques qu'il laissa audit Nogent, où il mourut à son retour de la Terre-Sainte. Ce qui ne se peut soutenir pour des raisons convainquantes, qui sont que le Chapeau d'épines et la Croix aiant été enfouies et cachées en terre, les Apostres n'avoient la liberté d'en avoir, non plus que des Liens desquels le Fils de Dieu avoit été lié à la Colonne, ni des Fouets avec lesquels sa précieuse chair avoit été déchirée, étant demeurés entre les mains des bourreaux qui avoient été

employés à lui faire endurer ces souffrances; et moins encore de la Chemise de Notre-Dame qui, à cause de son humilité et de l'amour qu'elle portoit à son fils, il n'est à présumer qu'elle l'eust baillée aux Apostres durant sa vie, mais plutôt qu'elle l'aurait gardée pour avoir toujours avec elle un gage de celui qui étoit l'objet de son amour: et de plus comment est-ce que les Apostres lui eussent donné de leurs reliques, étant encores pleins de vie. Pour dernière raison, c'est que la Chemise que la Vierge avoit lors de son enfancement étant entière à Chartres, comment est-ce qu'il i en aurait eu un morceau à Nogent?

» L'ancienne Chronique de l'église, parlant du siège de Chartres, dit que l'évesque Gousseaume, *sumpta de Beata Virgine fiducia, de propugnaculis ostensa Normanis Sancta Camisia, in qua Virgo Dominum pepererat, quæ interior ejus tunica dicitur et quæ in dicta Carnotensi ecclesia huc usque servatur, diæli hostes territi et quasi amentes facti sunt. Tunc dictus episcopus, assumpto alio ornamento quod supparum Virginis nominatur et hastæ in modum vexilli imposito, civitatem cum suis stipendiariis et civibus ætiens, in eos inopinato irruit et eos cædens de obsidione fugavit, etc.* Car la Bienheureuse Vierge ne s'est pas contentée d'estre appelée Dame de Chartres sans effet, elle a voulu aussi la prendre soubz sa protection pour la deffendre contre ceux qui lui voudroient faire du mal. Et tout ainsi qu'écrivit Nicéphore que Léon-le-Grand, empereur de Levant, mit cete sainte Chemise dans l'église de Blachernes, *veluti invictum perpetuumque urbis præsidium, quæ varios repellebat morbos, et miraculis quæ in ea fiebant naturam et vim temporis superabat*; aussi depuis que cete Chemise a été apportée à Chartres, elle a prins cete ville en sa garde et l'a défendue aux occasions et a décoré son église de quantité de miracles qui s'i font encores à présent, de façon qu'on peut dire que ç'a été avec beaucoup de sujet que Guillaume le Breton a écrit d'elle:

*Quam, quasi postpositis specialiter omnibus, unam  
Virgo beata docet Christi se mater amare,  
Innumerabilibus signis gratoque favore,*

CARNOTI DOMINAM se dignam sæpe vocare ;  
 Cujus et interulam cuncti venerantur ibidem  
 Qua vestita fuit cum partum protulit Agnum.

» Je laisse beaucoup d'autres témoignages que je pourrais apporter pour preuve que c'est la vraie Chemise de cete sainte Vierge qui est vénérée à Chartres ; mais il n'en faut point d'autre que la tradition qui a continué de père en fils jusques à nous avec ce que nous avons dit ; les armoiries de l'église qui en sont chargées, les sceaux des actes publics où elle se veoid attachée, les miracles qui s'i font journellement par la vertu des médailles faites en forme de cete chemise qui se distribuent par tout l'univers sont suffisans pour la confirmation de cete vérité. Il n'est pas à présumer que Dieu eust laissé les Chartrains en un tel aveuglement que depuis 777 ans qu'ils possèdent cete précieuse relique, il ne leur eust découvert s'il i avoit de la fourberie, si ce n'étoit pas la véritable chemise qu'elle avoit lorsqu'elle mit son fils au monde.

» Voions maintenant qu'est-ce que ce *supparum* que cete vieille chronique dit estre aussi à Chartres en la mesme église. Rouillard écrit que ce qui est dans la mesme châsse, en laquelle est enclose la sainte Chemise de Notre-Dame, est ce que les autres appellent *maphoram*, qui étoit, dit-il, une cappe longue, qui couvroit toute la personne qui la portoit depuis la teste jusques aux pieds ainsi que les femmes de Flandres les portent encores. Je n'ignore pas qu'Osbeon ou Osber, autheur anglois, en son livre *Des Dénominations*, remarque que *mafortes*, au masculin, *sunt operimenta capitum* ; à quoi se peut rapporter ce qui se trouve dans la 3<sup>e</sup> partie de *la Vie des Pères*, soubz le titre de la Règle et Conversation des moines d'Egypte, où, parlant de leurs vestemens, il dit : *Post hæc angusto palliolo tam amictus humilitate quam vilitate precii, colla pariter atque humeros tegunt quæ Mafortes tam nostro quam ipsorum nuncupatur eloquio*. Et encores ce que dit S' Lin, ou qui que ce soit qui a composé soubz son nom le *Livret de la Passion de S' Paul*, lorsqu'il écrit que cet apostre des Gentils allant au supplice fit

rencontre de Plautilla, laquelle il pria de l'accommoder du linge qu'elle avoit sur la teste pour lui bander les yeux lorsqu'il seroit sur le point de perdre la sienne : après qu'il eust eu la teste coupée, quelques uns, se mocquant de cette dame, lui demandoient avec risée *cur caput suum non operiret de maphorte quam præstiterat Paulo* ; ausquels elle respondit qu'elle l'avoit reçu beaucoup plus glorieux qu'elle ne l'avoit baillé par l'infusion du sang de ce bienheureux apostre, lequel lui auroit rapporté *maforam*, laquelle elle tira de son sein et leur montra toute ensanglantée du sang de ce saint.

» Je n'estime pourtant pas que *mafora*, *maphorte* et *supparum* soient une mesme chose, veu que *maphora*, *maforte*, *maphortis*, tous se disent, soit comme une coeffe, écharpe ou cappe, bien plus courtes que celles que les femmes portent en Flandres. La preuve qu'il en prétend faire par Grégoire de Tours fait plutost contre que pour lui, d'autant que ce *mafortis holosericus* dont parle cet auther ne se peut expliquer au sens de Rouillard, ainsi qu'il se peut veoir par la lecture de l'original du texte. *Supparus* ou *supparum* étoit véritablement, selon quelques-uns, un affeblement de teste fait de lin qui revenoit au περιώμοιον des Grecs, tel que les Espagnoles le portent à l'entour de leur teste et ainsi qu'on représente d'ordinaire la Vierge juxte la Croix de son fils, aiant un voile de lin soubz son manteau. Nonius Marcellus n'est dans ce sentiment, disant que *supparum est linteum femorale usque ad talos pendens dictum quod subtilus appreat*, que les Espagnols rendent en leur langue *vestidura sobrana de lino luenga hasta en tierra, cenida sobra el ombiligo*, qui s'interprète en la nôtre un vestement de dessoubz fait de lin, long jusques en terre, ceint sur le nombril, qui seroit selon ce sens un devanté, tablier ou garderobbe. Festus Pomponius, ou plutost Paul Diacre<sup>1</sup>, son abrégiateur, dit que *sup-*

<sup>1</sup> Paul Warnefrid, ou Paul Diacre, né vers 740 dans le Frioul, fut secrétaire du roi lombard Didier, puis vécut à la cour de Charlemagne et mourut en 801 au monastère du Mont-Cassin. On a de lui une *Histoire des Lombards*, une *Chronique du Mont-Cassin*, et divers ouvrages.



*parus et supparum*, l'un et l'autre se dit, *est vestimentum puellarum lineum, quod et subucula et camisia dicitur*. Joseph de Lescale<sup>1</sup> veut que ce soit *velum omne quod ex lino est*, ou bien comme il le dit plus bas, *omne linteum velum*; et se moquant de Paul Diacre, *Camisiam*, dit-il, *usurpat Paulus verbum suæ ætatis ac suorum elegantia dignum. Cama est barbarum vocabulum; id significat lectum hodieque in idiotismo suo retinent Hispani: camas enim lectos vocant; ab eo tunicam lineam nocturnam vocarunt Camisiam: auctor Isidorus*. Véritablement ce *supparus* ne peut être pris pour une chemise, puisque nous le voyons séparé et distingué d'avec la chemise de la Vierge par notre chroniqueur ci-dessus. Je suis plutôt l'opinion de Lescale, veu que ce *Livre des Miracles* l'appelle un voile, quand, parlant du siège posé devant Chartres par Rollon, il dit<sup>2</sup> :

Li Chartain la Chemise pristrent,  
 Sus les murs au quarneaus la mistrent  
 En leu d'enseigne et de bennière.  
 Quant la virent la gent aversière,  
 Si la pristrent mult à despire  
 Et entr'eux à chufler et rire :  
 Quarreaus i trestrent et saetés  
 Et d'ars turquois et d'arbalestes :  
 Mes Dex qui vit lor mescréance  
 I mostra devine venchance,  
 Si les avougla qu'il perdirent  
 La veue que il point ne virent,  
 Si qu'il ne porent reculer  
 Ne ne porent avant aler.  
 Quant li Chartein aperceu  
 Orent le miracle et veu  
 Que leur fist la Dame Charteine,

<sup>1</sup> Joseph Scaliger, né en 1540 à Agen, mort en 1609, est célèbre comme philosophe, chronologiste et historien. Il a laissé un grand nombre de *commentaires* et de traités historiques.

<sup>2</sup> *Livre des Miracles*, p. 181.

Maintenant fu la joie pleine :  
 Si s'apareillent de issir hors  
 Et garnissent d'armes leur cors,  
 Vestent haubers, et lacent hiaumes.  
 Ovec leu esvesque Gousseaumes  
 Qui portoit la sainte Chemise  
 Por deffense et por garantise,  
 Avecques une autre bannière  
 Qui du Voile de la Virge y ère.  
 De Chartres s'en issirent tuit  
 O grant effors et o grand bruit ;  
 En l'ost des Paiens tot se mirent,  
 Si grant occision en firent  
 Com il leur vint à volenté :  
 Des ocis i ot tel plenté  
 Que la terre en fu joinchiée,  
 Tant i ot de gent de trenchiée.

Desquelles paroles nous voions la Chemise séparée d'avec le Voile <sup>1</sup>.

» Je n'ai jamais vu ce qui est enclos dans la Sainte-Châsse, laquelle, étant couverte d'une table ou plaque d'or continue et bien soudée, ne s'ouvre jamais <sup>2</sup>. Je suis pourtant bien assuré qu'il y a quelque drap ou linge plié, d'autant qu'il y a quelques années, aiant voulu sonder ce qui étoit dedans avec une longue verge d'or faite exprès, je sentis au toucher quelque matière de linge ou drap plié qui faisoit une molle résistance, mais je ne pus discerner ce que c'étoit.

<sup>1</sup> Comme nous l'avons dit, ce voile n'a jamais pu appartenir à la Vierge; c'est une étoffe byzantine qui paraît être du VIII<sup>e</sup> ou du IX<sup>e</sup> siècle : on le connaît aujourd'hui sous le nom de *Voile de Sainte-Irène*, dénomination qu'il doit sans doute à la croyance populaire que ce serait Irène, impératrice de Constantinople (780-802), qui aurait donné la Sainte Chemise à l'empereur Charlemagne, quand elle lui envoya des ambassadeurs pour solliciter son alliance.

<sup>2</sup> Voir la description de la Sainte-Châsse, dans l'*Inventaire des Reliques et Joyaux du Trésor de Chartres*, actuellement sous presse.

» Je ne sçai où Le Carron, en son *Histoire universelle des Gaulois ou François*, a trouvé que la Chemise qui est enfermée dans la Sainte-Châsse avoit été donnée à Charlemagne par Aron, roi de Perse, et que depuis elle fut donnée à l'église de Chartres par Charles-le-Chauve, son petit-fils, veu que cete Chemise n'est point exprimée parmi les autres grands et magnifiques présents que ce Persan lui envoya; et encores que cete Chemise étoit tissue de lin et de soie blanche, longue de deux aulnes un tiers et large d'une aulne deux tiers et demi, qui est tout-à-fait ridicule, comme s'il pouvoit nous persuader que la Vierge bienheureuse eust été de la race des Géants, pour avoir une chemise si longue et si large, et de la moitié plus que les ordinaires <sup>1</sup>.

» Je ne sçai non plus d'où Rouillard a pesché que le manteau ou affublement de la Vierge étoit de couleur azurée ou violette, à cause que les brebis de la Judée portoient, dit-il, leurs toisons d'un bleu céleste ou bien d'un violet; veu que Nicéphore qui a parlé de ce manteau dit qu'il étoit d'une couleur tannée ou minime, que nos anciens appeloient gris-soret, c'est-à-dire enfumé, telle que les brebis de la Judée l'apportoient, et s'en voit plusieurs en Espagne et ailleurs qui les portent semblables. C'est pourquoi je me persuaderois plus volontiers que la couleur du manteau de cete glorieuse Vierge étoit minime <sup>2</sup>, que bleue, pour autant que par toutes les peintures anciennes il est de couleur comme minime; ce qui se peut remarquer particulièrement aux vitres de la cathédrale de Chartres, èsquelles presque toutes cet affeblement est de cete couleur.

<sup>1</sup> Ce que Souchet trouve si ridicule est cependant l'exacte vérité; mais c'est qu'aussi ce n'est pas une Chemise, mais un Voile de la Vierge que possède l'église de Chartres. L'étoffe de ce voile est bien aussi un tissu de lin et de soie blanche, tel que Le Carron le décrit.

<sup>2</sup> Le voile, dit de Sainte-Irène, que Souchet désigne ici sous le nom de manteau de la Vierge, devait être primitivement de couleur écarlate: au reste les deux chromo-lithographies qui accompagnent ce volume en donneront une idée parfaitement exacte.

» Voilà ce que j'ai peu ramasser pour prouver la vérité de cete Chemise, de laquelle nous n'avons aucun acte : tout ce que nous en pouvions avoir aiant été bruslé en cet incendie général de l'église de Chartres en l'an 1020 <sup>1</sup>, où presque tous les titres d'icelle périrent, et ne nous est demeuré que ce peu que j'ai rapporté ci-dessus. »

A cette dissertation du savant historien, nous croyons devoir ajouter quelques notes postérieures du chanoine Etienne.

**E**N 1679, dit-il, l'on remist sur la Sainte-Châsse quantité de pierreries et joyaux qui en estoient tombez, et en rafermissant les pommes entourées de perles qui sont sur le hault de la Châsse, l'on trouva sous celle qui est au dessus de l'aigle de S' Eloy, à droite ou du costé et à la pointe où est la grande agathe de Charles V, un trou fait de pourriture, de la grosseur du bout du petit doigt : on y mist la baguette qui sert à montrer les Reliques, et on sentit les vestemens cy-dessus qui remplissent la dicte châsse d'un bon demi-pied ; l'on sentit aussy qu'il y avoit parmy quelque chose de solide : l'on ne voulut pas attirer à soy ces vestemens de crainte de les deschirer et l'on reboucha le trou avec de la cire.

» On dit que M. de Chartres, de Neuville, a fait faire une châsse de cèdre pour les changer, mais qu'il ne l'oseroit faire de crainte de les trouver en poussière, ce qui n'est pas après la sonde cy-dessus ; et l'on doit appréhender qu'ils ne le deviennent s'ils restent plus long temps dans la châsse où ils sont,

<sup>1</sup> Nous voyons que Souchet ne parait admettre que l'incendie de 1020. MM. Chasles aîné et Rossard ont établi d'une manière si irrécusable le second incendie de 1194 que nous ne pouvons mieux faire que renvoyer à leur notice insérée à la suite du *Livre des Miracles* (Chartres, Garnier, in-8°, 1855).

qui est toute vermoulue, car les vers n'ayant plus de boys à manger se pourront bien jeter sur les estoffes, comme il est arrivé aux reliques qui sont dans la châsse de S<sup>te</sup> Thècle, lesquelles sont presque toutes en poussière et mangées de vers, pour avoir esté trop long-temps dans une châsse qui est tombée de pourriture, et dont il y en a encore des morceaux meslez parmy.

» Le 19 juillet 1681, ayant veu un trou sous la pomme du pignon de main gauche et y ayant mis de la lumière, l'on regarda par l'autre trou du pignon. L'on vit fort à clair dans la Sainte-Châsse et l'on apperçeut de l'estoffe blanche, comme linge ou soye salye, estendue dans toute la capacité de la Châsse. A un des bouts, il paroissoit une estoffe comme droguet rayé blanchastre. Au milieu de la Châsse, il y a sur le linge un petit paquet de linge noué autour d'une boîte ronde d'argent ou d'autre métal, de la grosseur d'un pouce et demy de diamètre, dont le bout qui passe est formé en cosne comme une boîte à poivre de fert-blanc : il a paru pesant lorsqu'on l'a rouslé avec une baguette. L'on voit aussy dans le coin de main droite, au dessus duquel on regardoit, une autre boîte ronde, un peu plus grosse et environ de 3 pouces de long. »

La translation des saintes reliques dans une nouvelle châsse, que le chanoine Etienne désiroit si vivement, fut enfin faite par M<sup>sr</sup> de Mérinville, le 13 mars 1712, et nous ne pensons pouvoir mieux compléter ces notes relatives à la Sainte-Chemise qu'en publiant, comme nous l'avons dit, le procès-verbal de translation, resté jusqu'à ce jour inédit dans les archives de l'Évêché. C'est la première fois qu'on trouve décrit d'une manière certaine les précieuses reliques renfermées dans la Sainte-Châsse, et ce devait être la dernière; car les autres procès-verbaux que nous possédons sont postérieurs à la révolution de 92.

## COPIE DU PROCÈS VERBAL

TROUVÉ DANS LA SAINTE-CHASSE  
 DANS LE THRÉSOR DE L'ÉGLISE DE NOTRE DAME DE CHARTRES,  
 A L'ÉPOQUE DE SA SPOLIATION PAR LES RÉVOLUTIONNAIRES,  
 EN 1793.



AROLUS-FRANCISCUS, Dei gratiâ et sanctæ sedis apostolicæ auctoritate, episcopus Carnotensis, regis in sanctiori et privato consiliis consiliarius, universis præsentibus litteras inspecturis, salutem in Domino :

» Cùm nos admonuerint venerabiles ecclesiæ cathedralis canonici tres, qui fabricæ dictæ ecclesiæ et custodiæ reliquiarum sunt præpositi, sanctam, ut vocant, capsam, in quâ veneranda beatissimæ Mariæ virginis Camisia seu indusium asservatur, totam vetustate et carie collabi, periculumque videri imminens ne ipsa sacra Camisia putredine, et vermibus, ex ligno forsan nascentibus, infestetur, capsam aperiendam esse duximus, secretò tamen, paucisque admotis arbitris. Die igitur dominicâ passionis, decimâ tertiâ mensis martii, anno Domini millesimo septingentesimo duodecimo, post vespervas, reseratâ capsâ, nobis àstantibus atque mandantibus, præsentibusque venerabilibus et circumspèctis viris Florentio de Ganeau subdecano, vicario nostro generali et curiæ nostræ officiali, Augustino-Rocho de Menou de Charnizay capicerio, vicario nostro generali, Jacobo Felibien, archidiacono Vindocinensi, Claudio Estienne et Mathurino Perot, presbiteris dictæ ecclesiæ Carnotensis, dictis de Menou, Felibien et Perot custodiæ reliquiarum præpositis : in eâ invenimus sindonem seu linteum lineis distinctum, in quo animalium florumque figuræ, filis intertextis, depictæ sunt, cujus extremitates segmentis multicoloribus variogatæ terminantur limbo imaginibus animalium ex filis aureis decoro, cum simbriâ sericâ rubrâ; quæ quidem sindon obducebat aliud linteum tenuissimum et perantiquum, ex telâ pariter sericâ, vetustate et humore

detritum et aliquibus in locis concisum, longum circiter quatuor almis cum dimidiâ, cujus duæ extremitates sunt filatim dissolutæ.

» Inclusa etiam in eâdem capsâ reperimus zonam, ex corio coloris fuscî cum fibulâ eburneâ, cujus clavus ex ferro; libellum ex membranîs pergamenîs quarum aliquæ putredine vitiatæ sunt et aliquæ dissolutæ, in quo libello legitur manu exaratum: *Evangelium sancti Joannis*, et bene multas telarum, fasciarum, crinium, ossium, cæterorumque ejusmodi reliquias, alias, in chirotecis duabus, alias in pixidibus repositas, alias in fasciculos colligatas, alias per capsam sparsas, quasdam cum inscriptione nominis, plerasque sinè titulo, omnes sinè ulla cautione et absque delectu, inordinatè et indecorè positas; et inter illas reliquias vidimus costas cum titulo Cantii, Cantiani et Cantianillæ, et inter inscriptiones per capsam sparsas, una legitur his verbis: *Cingulum Sancti Leobini, et Evangelium, et Barba, et Capilli*. His omnibus multus erat admixtus pulvis ex carioso ligno ortus, multæque sordes adjunctæ, ex vetustate contractæ.

» Ut ergo sacras illas reliquias à putredine et corruptione vindicaremus, textum linteum inter illa, veneratione dignissimum, sindone, ut priùs, involutum, in capsulâ argenteâ, quam ad hoc paraveramus, inclusimus, et capsulam illam benè clausam, cæteraque omnia, excusso tamen pulvere, et à sordibus utcumque purgata, reposuimus in antiquâ capsâ, usquedum in novam capsam cum apparatu debito possint transferri.

» In quorum fidem et testimonium, præsentés litteras manu nostrâ subscripsimus, et nobiscum subsignaverunt testes supranominati, eisdemque sigillo nostro atque magistri Joannis Langlois presbiteri, clerici operis, pro secretario à nobis assumpto, chirographo muniri jussimus.

» Datum Carnuti, die, mense et anno suprascriptis.

† CAR. FR., EPIS. CARNOT.

DE GANEAU; — PEROT; — A.-R. DE MENOÛ DE CHARNIZAI; — ESTIENNE; — FÉLIBIEN.

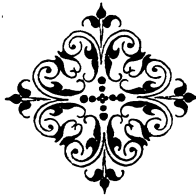
» De mandato Domini D. Carnotensis episcopi, LANGLOIS. »

» *Je soussigné, ancien curé de Saint-Hilaire, certifie que la présente copie du procès-verbal d'ouverture de la Sainte-Châsse faite le 13 mars 1712 est parfaitement semblable à celle dont je suis dépositaire et que j'ai prise sur l'original qui a été pendant quelque temps en ma possession.*

» *Chartres, le 19 septembre 1819,*

» *JUMENTIER,*

» *Anc. c. de Saint-Hilaire.* »





## TABLE DES MATIÈRES.

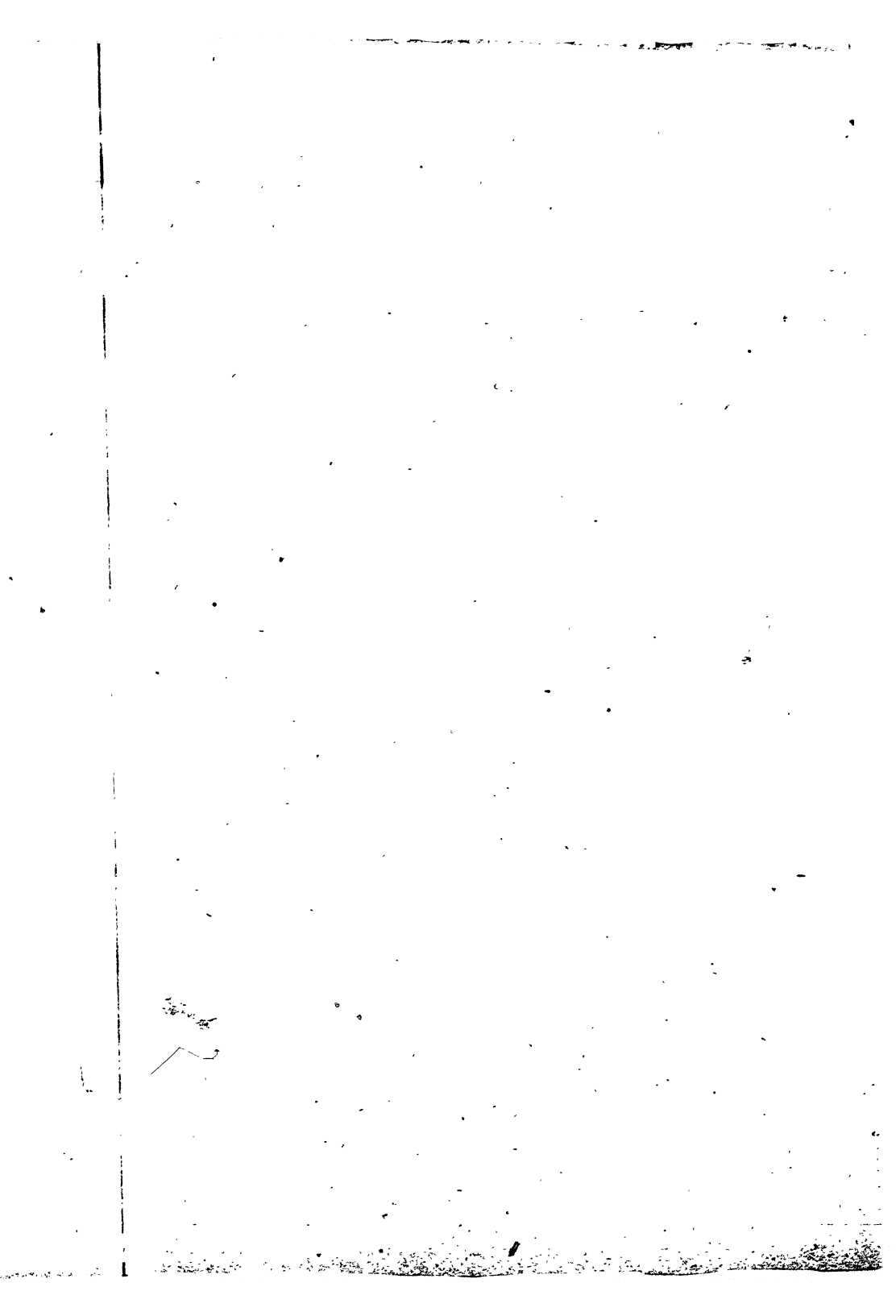
---

DÉDICACE. . . . .	v
INTRODUCTION . . . . .	ix
Lettres des Hurons . . . . .	1
Lettres des Abnaquis . . . . .	21
Dissertation sur la sainte Chemise. . . . .	49
Procès-verbal de translation de la sainte Chemise . . . . .	76



Achévé d'imprimer  
chez GARNIER, place des Halles, à Chartres,  
le X avril M DCCC LVIII.





En vente à la librairie PÉTROT-GARNIER :

**HISTOIRE DE CHARTRES**, par M. E. de Lépinos. 2 forts vol. in-8°, ornés de neuf gravures . . . . . 15 fr.

Cet ouvrage a obtenu une mention honorable en 1856 et une mention très-honorable en 1858, au Concours des Antiquités nationales.

**MIRACLES de Notre-Dame de Chartres (les)**, poème du XIII<sup>e</sup> siècle, publié pour la première fois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque publique de la ville de Chartres. 1 vol. in-8°, imprimé à petit nombre, sur beau papier vergé collé, orné de gravures imprimées en couleur et d'un *fac-simile* du manuscrit original. 12 fr.

**DESCRIPTION de la Cathédrale de Chartres**, suivie d'une courte notice sur les églises de Saint-Pierre, de Saint-Aignan et de Saint-André de la même ville, par M. l'abbé Bulteau. 1 vol. in-8°, orné de cinq gravures . . . . . 4 fr. 50.

**ANNUAIRE statistique, administratif, commercial et historique du département d'Eure-et-Loir**. 19 vol. in-12, années 1839 à 1858.

Chacun de ces Annuaires renferme d'intéressants documents historiques pour l'histoire du pays, et plusieurs sont ornés de gravures.

**NOTICE sur la station de Chartres, Résumé historique. La ville et ses monuments**. Par M. A. Moutié. 1 vol. in-8°, orné de quatre jolies lithographies. . . . . 1 fr. 50.

**ELOGE FUNÈBRE de M<sup>r</sup> Clausel de Montels**, par M<sup>r</sup> l'évêque de Poitiers, suivi d'une notice biographique sur le même prélat, par M. l'abbé Brière, curé de la Cathédrale de Chartres. 1 vol. in-8°, orné d'un très-beau portrait gravé sur acier. . . . . 2 fr. 50.

**LETTRES DES ROIS DE FRANCE, des Reines, Princes et hauts personnages du royaume, aux Evêques, Chapitres, Gouverneurs, Baillis, Maires, Echevins, habitants et commune de Chartres**, publiées par M. Lucien Merlet. 1 vol. in-8° . . . . . 8 fr.

**HISTOIRE DES BRIGANDS D'ORCÈRES**, par M. Coudray-Maunier, édition revue et corrigée tirée à petit nombre et ornée de trois gravures sur bois. 1 vol. petit in-8°. . . . . 2 fr.

**EN PRÉPARATION :**

**INVENTAIRE DES RELIQUES ET JOYAUX de l'église Notre-Dame de Chartres**. en 1682, publié d'après le manuscrit original, par M. Luc. Merlet.

**HISTOIRE et description du château d'Anet**, par M. le comte de Caraman.

**PETIT TRAITÉ touchant la fondation et érection de l'église Nostre-Dame et cité de Chartres**, par Estienne Prévost, official de Chartres. Augmenté d'une Notice sur cet auteur et d'une bibliographie des ouvrages manuscrits et imprimés contenant la description de l'église-Cathédrale de Chartres, par M. Ad. Lecocq.

**HISTOIRE et description de l'Église Cathédrale de Chartres**, dédiée par les anciens Druides à une vierge qui devait enfanter, par Vincent Sablon. Nouvelle édition revue et corrigée.

**ESSAI HÉRALDIQUE sur le pays Chartrain**, par M. Coudray-Maunier.

Ce recueil de notes historiques sur la Noblesse, les Communautés, les Corporations, les Villes, etc., du Pays Chartrain, sera orné de plus de 500 blasons.



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

